

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL DU 29 JUIN 2012**



---

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE  
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

**Procès Verbal de la séance du 29 Juin 2012**

---

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUL représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Martine VASSAL représentée par Jean-Marc BENZI

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIAS - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER -  
Laurence JOUANDON - Gérard SBRAGIA - Maxime TOMMASINI

**La séance est ouverte à 09 H 30**  
**sous la présidence de Monsieur Eugène CASELLI**  
**Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

*(La séance est ouverte à 9 heures 32).*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

Mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour du Conseil de Communauté, je souhaite que nous ayons une pensée pour nos quatre collègues disparus : Francis Allouch, Didier Garnier, André Varèse, élus marseillais et Jean-Paul Maria-Fabry, élu de La Ciotat.

Chacun, dans le domaine qui l'intéressait plus particulièrement, a pu démontrer ses qualités et la force de son implication dans les travaux et la vie de notre collectivité. Chacun, dans son groupe et au milieu de ses amis, prenait à cœur ses missions au sein des Commissions dans lesquelles il pouvait siéger, dans lesquelles il pouvait s'activer.

A leurs familles, à leurs proches, à leurs amis et collègues ici présents, en votre nom à toutes et tous, j'adresse mes plus sincères condoléances.

En signe de respect et de reconnaissance pour nos quatre collègues, je vous invite à observer une minute de silence.

*(L'Assemblée communautaire se lève pour observer une minute de silence)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous remercie.

## **I – INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous accueillons donc ce matin dans notre Conseil, cinq nouveaux collègues :

- Mme Marie-José Perez, élue de Marignane qui succède à M. Daniel Simonpieri,
- M. Lionel Valéri, élu de La Ciotat,
- Mme Magali Garde, M. Bernard Susini, Adjoint au Maire de Marseille, et M. Lachraf Timezouikht, élus marseillais.

Que tous les cinq soient les bienvenus au Conseil de Marseille Provence Métropole où leur compétence et leur volonté d'engagement à l'action publique au service de nos concitoyens trouveront à s'employer et à s'exprimer très utilement.

## **II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2012**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 26 mars 2012. Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

Il n'y en a pas, le procès verbal est adopté.

**Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2012 est adopté.**

### **III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

### **IV– COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 26 MARS 2012**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 26 mars 2012. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

### **V – EXAMEN DES RAPPORTS**

#### **Procédure d'urgence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je demande l'adoption de la procédure d'urgence sur les rapports : 21 bis, 21 ter, 40, 41, 41, 42 et 117 bis. Y a-t-il des objections ?

*(Pas d'observation)*

La procédure d'urgence est adoptée.

### **COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le 21 juin 2012, pouvez-vous nous faire un compte-rendu succinct de ses travaux ?

**Monsieur COULOMB.**- La Commission s'est réunie et a fait un travail studieux. Toutes les délibérations ont reçu un avis favorable unanime de la Commission sauf les délibérations relatives au compte administratif qui ont fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC et la délibération concernant la TASCOM qui a fait l'objet de l'abstention du groupe UPAC.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- J'appelle le professeur Pene, doyen de notre assemblée, pour me suppléer au vote du compte administratif.

*(M. le Président Caselli quitte la tribune. M. Pene reprend la présidence de la séance).*

**Monsieur PENE.**- Chers collègues, le privilège de l'âge une fois de plus m'amène à présider notre assemblée. J'ai la tâche de faire voter le compte administratif qui va vous être présenté par M. Giorgi.

## **1. FCT 001-29/06/12 CC - Approbation du Compte Administratif 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

**Monsieur GIORGI.**- Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit par cette délibération de soumettre à votre approbation les résultats comptables de l'exercice 2011.

Ces résultats concernent l'exécution de l'ensemble des budgets, budget principal et budgets annexes. A ce propos, je rappelle qu'apparaissent au compte administratif pour la première fois les budgets annexes transport et collecte et traitement des déchets.

Il convient aussi de noter que 2011 est le premier exercice qui prend en compte le nouveau contrat conclu avec la RTM et qu'il enregistre pour la première fois en année pleine, l'exploitation du centre multifilière de Fos.

Enfin, 2011 marque la fin de la transition issue de la réforme de la Taxe Professionnelle et l'entrée en vigueur du nouveau panier de ressources fiscales.

Chacun d'entre vous a été destinataire de documents complets qui détaillent budget par budget, l'ensemble des postes comptables.

Je me contenterai donc de vous donner quelques chiffres significatifs.

Tout d'abord, l'épargne nette ressort à 26 millions d'euros pour l'ensemble des budgets avec un niveau d'investissement qui reste soutenu. Celui-ci, en opérations réalisées est de 360.50 millions d'euros dont 210 millions d'euros de dépenses d'équipement.

L'endettement recule légèrement. La dette en capital au 31.12.2011 ressort à 1 354 millions d'euros alors qu'elle était de 1 466,5 millions d'euros au 31.12.2010.

Enfin, les résultats de clôture qui devront être approuvés par notre assemblée sont les suivants :

- Budget principal, un résultat positif de 86.19 millions d'euros ;
- Collecte et traitement des déchets, un résultat négatif de 8.20 millions d'euros ;
- Transports, un résultat négatif de 28.54 millions d'euros ;
- Assainissement, un résultat positif de 5,63 millions ;
- Eau, un résultat positif de 7,7 millions d'euros ;
- Ports, un résultat négatif de 1.14 millions d'euros ;
- MIN, un résultat positif de 0.13 millions d'euros ;
- Crématorium, un résultat positif de 1.44 millions d'euros.

Merci de votre attention.

**Monsieur PENE.**- Merci Monsieur Giorgi. Qui souhaite prendre la parole ?

**Monsieur COULOMB.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif 2011 représente un marqueur important pour la nouvelle politique budgétaire mise en œuvre depuis le début de ce mandat. En effet, il reflète les principales mesures prises et l'intégration des décisions fondamentales liées au fonctionnement de notre collectivité.

Pour la première fois, nous pouvons à la fois mesurer l'impact de la mise en place des budgets annexes concernant les transports et la collecte et le traitement des déchets ainsi que la contractualisation de nos recettes et de nos relations avec la RTM.

Outre la transparence que procurent ces choix, ils nous permettent de gérer au plus près ces deux grandes compétences de notre Communauté Urbaine et de pouvoir nous projeter sur les années à venir en fonction des options retenues.

Ils vont nous permettre d'éviter toute dérive budgétaire pour l'avenir. Car pour la première fois également, nous avons, en année pleine, l'application totale de la réforme de la Taxe Professionnelle et le coût de fonctionnement réel de l'incinérateur de Fos sur Mer.

Le compte administratif 2011 constitue donc une base solide et fiable pour l'analyse des principales tendances budgétaires à venir de notre collectivité et pour mesurer l'incidence de la nouvelle politique budgétaire appliquée.

En premier lieu, il ressort de ce document la confirmation de la rigidification de notre fiscalité. La part de nos recettes générée par la fiscalité propre de notre collectivité, issue de nos décisions, est passée en effet de 59% à 49% de nos ressources totales.

Notre marge de manœuvre s'en trouve donc réduite d'autant.

Cependant, la prospective budgétaire mise en œuvre et la rigueur de la gestion appliquée à nos dépenses, vont nous permettre de ne pas toucher aux impôts ménages, et ce normalement jusqu'à la fin de ce mandat.

Néanmoins, il apparaît à l'évidence que nous devons engager un véritable travail sur les bases d'imposition afin, à la fois d'améliorer nos recettes sans alourdir la charge fiscale au niveau de chacun des ménages et à la fois afin d'assurer une plus grande équité entre nos concitoyens et ce sur l'ensemble du territoire de notre communauté où de trop grandes disparités subsistent encore.

En second lieu, il apparaît évident que nous devons poursuivre l'indispensable maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Les mesures mises en place depuis 2008 sont de nature à nous permettre de continuer de progresser dans cette voie.

A ce titre, la rigueur dans le renouvellement des grands marchés et des délégations de service public est le garant de cette maîtrise dans les dépenses de fonctionnement.

Si nous nous penchons sur le contenu de ce compte administratif 2011, il nous faut en retenir les éléments principaux qui constituent la clé de lecture de ce document et qui ont été brillamment évoqués par mon collègue M. Giorgi.

Les taux d'exécution des divers budgets et notamment du budget principal, aussi bien en matière de fonctionnement que d'investissement, sont très satisfaisants et démontrent la cohérence et la sincérité du budget principal 2011 adopté ici même à une large majorité.

Ils confirment la mise en œuvre et la réalisation des engagements pris dans le cadre d'une programmation budgétaire assumée.

Nous constatons ainsi une épargne nette de 26 millions d'euros et une amélioration notable de notre autofinancement.

Cette politique financière, basée sur une prospective sur plusieurs années, nous permet de maintenir un niveau d'investissement élevé tout en ayant un recours modéré à l'emprunt.

La programmation raisonnée de nos investissements en regard de nos ressources réelles permet de planifier notre endettement en cohérence avec nos capacités de remboursement.

Pour la première fois depuis la création de notre Communauté Urbaine, notre endettement tous budgets confondus, connaît une très légèrement diminution. D'ici la fin de ce mandat, cette tendance à la stabilisation de notre dette globale va se maintenir et nous permettre ainsi de ramener notre capacité de désendettement largement en dessous de 20 ans, ce qui constituait un des objectifs majeurs de la politique budgétaire annoncée par le Président Caselli.

Ce moindre recours à l'emprunt constaté année après année, nous permet ainsi de diminuer les frais financiers de notre collectivité, améliorant du même coup nos dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget annexe de la collecte et du traitement des Déchets, le compte administratif 2011 fait ressortir pour les années à venir, la deuxième phase d'harmonisation de la TEOM prévue pour 2013, qui va permettre un quasi équilibre de ce budget sans participation du budget principal.

L'optimisation du fonctionnement de l'incinérateur sera également une source importante de la stabilité et de pérennité de ce budget annexe.

Quant au budget annexe des Transports, la contractualisation de nos relations avec la RTM fait ressortir la fiabilité de nos prévisions et devrait permettre pour les années à venir une stabilisation de la participation du budget principal à ce budget annexe, à périmètre constant bien entendu, pour autant que nous maintenions les choix programmatifs faits dans le cadre du schéma général de transports en commun en site propre qui sera finalisé à l'occasion du PDU.

Pour conclure, la lecture de ce compte administratif 2011 nous permet d'envisager avec confiance le devenir budgétaire de notre collectivité pour les années à venir, si nous n'oublions pas les difficultés passées et si nous nous souvenons qu'en matière budgétaire, rien n'est durablement acquis sans une vigilance de tous les instants sur nos dépenses de fonctionnement entre autres et sur la programmation de nos investissements.

Mon groupe votera favorablement ce rapport et les deux rapports qui s'y rattachent directement.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur MUSELIER.**- Merci Monsieur le Président. Je dirai deux mots sur ce compte administratif qui témoigne du fonctionnement de notre institution.

C'est très bien, il y a des comptes annexes. On ne discute pas, on fait, comme chaque année, un constat sur la dérive des grandes masses, notamment la masse budgétaire concernant les charges de personnel qui augmentent de 6% ce qui est une augmentation conséquente.

Je voudrais simplement adresser à nos éminents collègues ici présents et notamment ceux qui ont été élus ou réélus, toutes mes félicitations pour ces résultats électoraux qui leur permettent de défendre l'intérêt général au sein des institutions et notamment à l'Assemblée Nationale.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui, après avoir tant critiqué le gouvernement de M. Fillon et le Président de la République, beaucoup d'argent a été investi sur Marseille. Beaucoup de réformes ont été engagées. J'ai la liste ici des montants financiers qui ont été donnés. Je ne vais pas la lire, j'aurais l'occasion de vous la faire passer.

*(S'adressant à M. Mennucci)* Je ne manquerai pas de le faire Monsieur Mennucci puisque vous la demandez.

Ici dans cette institution, comme au Conseil Municipal de Marseille, et vraisemblablement aussi dans les 18 communes qui forment notre Communauté Urbaine, un certain nombre de critiques ont été apportées sur l'insuffisance d'actions du gouvernement pour notre territoire.

Vous avez parlé de la Taxe Professionnelle qui aujourd'hui a été revue et a modifié la comptabilité de notre institution. Mais vraisemblablement, beaucoup de choses qui ont été mises en place ne seront pas modifiées par le nouveau gouvernement.

Je voudrais demander aux éminents collègues qui maintenant sont dans la majorité gouvernementale d'influencer dès à présent leurs collègues Ministres sur les nécessités essentielles pour la ville de Marseille.

En matière de transport par exemple, chacun peut donner sa version. Nous avons voté un PDU ici ou à la Ville de Marseille. Des promesses ont été faites en 2008 par cette majorité socialiste et aujourd'hui, il n'y a pas d'argent pour les réaliser. Il en va de même pour le logement et la politique de la ville.

Je voudrais que nous puissions dès à présent travailler, et c'est ce que je demande à nos éminents collègues et au Président de la Communauté Urbaine, sur le budget 2013 qui permettra d'aborder les sujets de fond comme la sécurité.

Quels sont les moyens débloqués, au-delà des promesses qui ont été faites pendant la campagne électorale ?

Il ne faut pas qu'on se retrouve pas dans la même situation sur le plan économique et sur le plan politique, malgré la venue de M. Montebourg, Ministre de la République qui a engagé une démarche pour FRALIB qui ne correspond pas à un développement économique mais qui coûte quand même à notre collectivité 4.5 millions d'euros et ce, sans projet économique derrière.

En deux mots, il y a eu, aux présidentielles, un changement politique, aux législatives, un changement politique. Nous avons des responsables politiques qui ont des nouvelles responsabilités et je souhaite que le Président de la Communauté Urbaine se rapproche de ses éminents collègues et bien sûr du Maire de Marseille, pour voir quels sont les besoins de notre collectivité ...

**Monsieur MENNUCCI.** - Les crèches !

**Monsieur MUSELIER.** - Il n'y a pas que cela. Il y a aussi le foncier qui appartient à l'Etat qui peut être mis à disposition des collectivités comme nous le faisons à la Ville de Marseille. Il y a toute sorte de projets de proximité comme les crèches, la qualité de vie, mais aussi des dossiers plus importants et plus structurants comme le dossier d'Euromed 2, comme l'achèvement de L2. Ce sont des dossiers très lourds pour la Ville, mais absolument nécessaires pour son développement.

Le budget 2013 est en train de se préparer au niveau national. Les lettres de cadrage du Premier Ministre sont parties avec une diminution de 7% pour la totalité des Ministères au niveau du fonctionnement.

Il est temps et urgent de se rapprocher du gouvernement pour aider Marseille, pour aider sa métropole et, comme vous avez aujourd'hui les Communautés Urbaines, les Régions, les Départements et le gouvernement, nul doute que l'amour que vous criez toujours pour Marseille, vous allez peut-être pouvoir maintenant le manifester de façon claire et précise.

En attendant, pour le compte administratif, le groupe UPAC s'abstiendra.

*(Applaudissements)*

**Monsieur MENNUCCI.** - Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de m'exprimer sur le compte administratif, mais puisque Renaud Muselier fait une interpellation,

je trouve qu'il est tout à fait légitime de lui répondre quelques mots sur les questions qu'ils posent. Il ne faudrait pas que cela donne le sentiment que nous l'avons écouté sans intérêt. Je suis au moins en accord sur un point avec lui : il est nécessaire que nous modifiions les choses et que nous puissions demain avoir un développement de notre territoire et l'Etat doit y participer.

Je le remercie de ses conseils d'un parlementaire qui a siégé longtemps et lui dis aussi que les parlementaires socialistes de Marseille ont déjà commencé. D'ailleurs pas seulement les Députés, les Sénateurs le font déjà. Nous avons des échanges avec Samia Ghali. Je sais qu'elle a eu des rendez-vous la semaine dernière sur un certain nombre de sujets que vous évoquiez.

Merci pour ces conseils.

Effectivement, quand on est Député, on s'aperçoit que l'on a des rendez-vous plus vite et qu'on arrive plus facilement à se faire entendre.

Mais il faudra aussi que notre collègue Renaud Muselier prenne en compte la façon dont Marseille a été traitée depuis 10 ans. Je crois qu'il faut arriver à tout entendre sinon, ce n'est pas possible.

Je prends un exemple départemental, qui n'est pas seulement marseillais car il concerne d'autres communes qui ne sont pas dans la Communauté, celui des crédits de la politique de la ville.

Depuis que M. François Lamy est Ministre de la Ville, j'ai eu l'occasion d'avoir accès à des éléments auxquels nous n'avions pas accès précédemment et notamment les enveloppes financières de la politique de la ville.

*(Brouhaha)*

Je précise : accès à leur connaissance.

*(Brouhaha)*

**Monsieur BENZI.** - Il y a des termes qu'il ne faut pas employer ici.

**Monsieur MENNUCCI.** - Les crédits de la politique de la ville qui sont répartis par le Ministère sur le territoire national et dans les communes et les quartiers qui en ont besoin, sont aujourd'hui à Marseille extrêmement étonnants.

Quand on prend les critères qui sont utilisés dans la politique de la ville, pauvreté, échec scolaire – je rappelle qu'à Marseille, c'est 25% des enfants qui sont en échec scolaire alors que dans le pays, c'est 16% - familles monoparentales, insécurité, on constate qu'à critère égal, c'est-à-dire à difficulté de vivre égale, la Seine Saint Denis et un certain nombre de communes autour de Lille ont des crédits trois fois supérieurs à ceux que le Préfet à la Ville des Bouches-du-Rhône a la possibilité de dépenser ensuite dans les CUCS et dans les accords avec les collectivités locales.

C'est un constat. Je ne vais pas plus loin.

On pourrait parler du nombre de policiers... On a eu un débat politique.

Mais sur cette question, puisque Renaud Muselier dit qu'il faut que les parlementaires marseillais, s'adressant plus particulièrement aux Députés, mais je rappelle qu'il y a des Sénateurs qui font leur travail...

Puisqu'il nous interroge sur ces sujets, je lui réponds qu'au moins sur ce point, j'ai, avec mes collègues, déjà avancé et que je constate, non pas que les crédits de la politique de la ville ont diminué au plan national, ce qui est la réalité, mais nous connaissons la situation du pays, mais que dans l'enveloppe nationale, Marseille et le département des Bouches-du-Rhône sont extrêmement maltraités.

Oui, j'ai appelé le gouvernement à un rééquilibrage de ces crédits.

**Des voix**.- On est sauvé !

*(Brouhaha)*

**Monsieur MENNUCCI**.- Ce n'est pas le problème. Evidemment, Les crédits de la politique de la ville, peut-être ne voyez-vous pas ce que c'est...

*(Brouhaha)*

...mais dans les quartiers populaires, croyez-moi, ils manquent.

Si vous me permettez encore un mot, Monsieur le Président, j'ajouterai qu'il y a un deuxième élément qui lui est structurel et je pense que beaucoup d'élus, de droite ou de gauche, partageront avec moi cette conviction, c'est qu'il va falloir travailler, et l'ensemble des parlementaires de droite ou de gauche sont concernés, sur la question du changement de base fiscale de notre territoire. Je suis extrêmement favorable à ce que nous ayons un travail sur la loi de décentralisation n°3 qui va venir pour permettre au territoire de Marseille à la fois de s'élargir, d'avoir dans son territoire, l'ensemble des universités, l'ensemble du port, l'ensemble des grandes zones commerciales qui permettent à Marseille ce développement par une modification de la base fiscale.

**Monsieur GAUDIN**.- Nous écoutons toujours très attentivement ce que dit M. Mennucci. C'est lui maintenant qui va avoir la possibilité d'obtenir de ses Ministres que l'on aide Marseille et la Communauté Urbaine puisque nous sommes ici à la Communauté Urbaine.

Déjà mauvais signal que de désigner comme Ministre de la Décentralisation, certes une collègue éminente du Sénat, mais dont le rôle et la profession essentielle avaient été d'être Préfet. Quand on est Préfet, on centralise. Quand on est Préfet, on est Jacobin. Ce n'est pas un bon signe pour la décentralisation.

**Monsieur MENNUCCI**.- Elle n'a jamais été Préfet.

**Monsieur GAUDIN**.- Mme Escoffier, qui est chargée de la décentralisation, a été Préfet. Mais peu importe. Cessez de nous donner toujours des leçons, comme si nous, nous n'avions utilisé l'argent que dans le clientélisme en choisissant les endroits où nous voulions faire le développement alors que par exemple, sur 13 chantiers ANRU qui représentent des sommes considérables, 12 se trouvent dans le secteur Nord de Marseille.

**Monsieur MENNUCCI**.- Heureusement !

**Monsieur GAUDIN**.- Heureusement ? Nous aimerions bien voir comment vous faites, vous, alors que dans certaines collectivités locales, vous avez toujours tout refusé, même les garanties d'emprunt pour les logements sociaux.

*(Applaudissements)*

Cessez de nous donner des leçons et maintenant que vous êtes parlementaire parmi 320 ou 340, nous allons voir quelle sera votre efficacité en dehors de l'art oratoire que vous savez parfaitement maîtriser.

*(Applaudissements)*

**Monsieur PENE**.- Mes chers collègues, je vais mettre au vote ce compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo et Tornor votant pour

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

**Monsieur PENE.**- Le compte administratif est adopté.

*(M. Pene quitte la tribune, M. le Président Caselli reprend la présidence de la séance)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci professeur de m'avoir suppléé.

**2. FCT 002-29/06/12 CC - Approbation du Compte de Gestion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relatif à l'exercice 2011.**

**Monsieur GIORGI.**- Ce compte de gestion est en conformité avec le compte administratif présenté.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du groupe UPAC  
à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo et Tornor votant pour  
Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

**3. FCT 003-29/06/12 CC - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2011 (Budget Principal et Budgets Annexes).**

**Monsieur GIORGI.**- C'est une délibération traditionnelle qui vous est proposée. Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 pour l'ensemble des budgets. La section d'investissement sera abondée par les excédents de clôture. Avis favorable unanime de la Commission et réserve de vote du groupe UPAC.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du groupe UPAC  
à l'exception de MM. Giorgi, Piccirillo et Tornor votant pour  
Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

**4. FCT 004-29/06/12 CC - Approbation d'une garantie d'emprunt à la Régie des Transports de Marseille dans le cadre des transferts d'actif et passif du nouveau contrat de la RTM et approbation d'une convention tripartite**

**Monsieur GIORGI.**- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**5. FCT 005-29/06/12 CC - Approbation du coefficient de majoration de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**

**Monsieur GIORGI**.- Nous proposons l'augmentation au taux maximum autorisé. Avis favorable de la Commission avec quelques abstentions et le vote contre du groupe UPAC.

**Monsieur GIBERTI**.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, je ne ferai pas une analyse technique de cette taxe et du calcul de son taux, vos techniciens et M. le Président de la Commission des Finances le feraient mieux que moi.

Mais je veux m'élever contre ce mal français d'augmenter sans cesse les taxes pesant sur les entreprises.

Votre sempiternel argument sur l'abandon de l'Etat et le faible dynamisme des ressources fiscales de MPM ne résistent pas à l'actualité récente.

Pour mémoire, la TASCOM a été créée lors de la réforme de la Taxe Professionnelle pour compenser la perte de ressources mais conserver un certain dynamisme. Une autre contribution a été créée lors de cette réforme, la cotisation sur la valeur ajoutée, la CVAE.

Le taux de cette cotisation est fixé par l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une loi de finances rectificative est en préparation, et que, le taux de la CVAE ne va pas être modifié.

En tout état de cause, ce gouvernement a décidé ne pas alourdir cette nouvelle cotisation.

Cette augmentation, aussi symbolique soit-elle, est en contradiction totale avec les bonnes solutions nécessaires à la reprise de l'activité.

C'est pourquoi les élus du groupe UPAC voteront contre ce rapport.

**Monsieur COULOMB**.- Monsieur le Président, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, en matière fiscale, nous avons pris la décision d'optimiser l'ensemble de nos recettes. Dans ce cadre-là, la TASCOM a été créée à l'occasion de la réforme de la Taxe Professionnelle et la loi nous permet aujourd'hui de la majorer légèrement.

Je rappelle que la recette attendue sur cette augmentation est de 350 000 euros par an, ce qui représente un peu moins de 1 euro par mètre carré de surface commerciale étant entendu que cette taxe ne s'applique qu'aux surfaces commerciales supérieures à 400 m<sup>2</sup>.

J'entends les arguments de notre collègue M. Giberti mais il s'agit là d'affiner et de finir la conduction de notre politique. Je rappelle quand même ici que la réforme de la Taxe Professionnelle a considérablement diminué nos ressources fiscales à l'encontre des entreprises et qu'il nous appartient aujourd'hui de faire avec. Ce n'est pas cette augmentation-là qui est de nature à modifier le développement économique de notre région.

C'est pour cette raison que le groupe que je représente votera favorablement cette délibération.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

#### **Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre du groupe UPAC

à l'exception de Mme Cardona et de MM. Valéri, Tixier et Giorgi s'abstenant.

#### **6. FCT 006-29/06/12 CC - Approbation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les dispositifs publicitaires**

**Monsieur GIORGI**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**7. FCT 007-29/06/12 CC - Approbation du champ de compétence de la Commission d'indemnisation amiable des préjudices commerciaux**

**Monsieur GIORGI**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**8. FCT 008-29/06/12 CC - Approbation de l'avenant n°4 à la convention cadre conclue avec l'AGAM et de l'attribution d'une subvention complémentaire pour la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

**Monsieur COULOMB**.- En l'absence de M. Morel, c'est moi qui présenterai ses délibérations. Il est retenu au Conseil d'administration du Port Autonome. Ce rapport a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

M. Vallette ne participe pas au vote.

**9. FCT 009-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention à l'AGAM pour la réalisation d'une exposition "de la Ville à la Métropole-un demi siècle d'histoire urbaine à Marseille" et approbation d'une convention.**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**10. FCT 010-29/06/12 CC - Approbation d'une convention avec la Ville de Marseille pour la mise à disposition de services par la Communauté urbaine pour l'exécution de missions de compétences communales**

**Monsieur COULOMB**.- Il s'agit d'approuver une convention avec la Ville de Marseille pour l'exécution de missions de compétences communales, notamment sur la ZAC de Château Gombert.

Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**11. FCT 011-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à l'Association des Communautés Urbaines de France**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**12. FCT 012-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à l'association Club des Utilisateurs des Logiciels Sedit Marianne**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**13. FCT 013-29/06/12 CC - Composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes – Modifications**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je propose de désigner :

- Mme Magali Garde, M. Lachraf Timezouikht, Mme Marie-José Perez, membres de la Commission de Travail et d'Etudes Ports de Plaisance – Ports de Commerce – Aéroport,
- Mme Magali Garde, Mme Marie-José Perez, membres de la Commission de Travail et d'Etudes Développer l'Economie et Servir l'Emploi,
- M. Lionel Valeri, membre de la Commission de Travail et d'Etudes Rénover et Construire une Ville Solidaire,
- M. Lachraf Timezouikht, M. Lionel Valeri, M. Bernard Susini, Mme Magali Garde, membres de la Commission de Travail et d'Etudes Développer les Transports Urbains et Périurbains,
- M. Bernard Susini, Mme Marie-José Perez, membres de la Commission de Travail et d'Etudes Voirie et Signalisation,
- M. Vincent Coulomb au sein de la Commission d'Etudes Equipements d'intérêt communautaire, en remplacement de Mme Myriam Mallia,
- M. Gabriel Pernin au sein de la Commission Fonctionnement en remplacement de M. Alexandre Bizailon,
- M. Christian Amiraty au sein de la Commission Une agglomération éco-responsable en remplacement de M. Antoine Rouzaud.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**14. FCT 014-29/06/12 CC - Désignation de représentants de Marseille Provence Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous propose de désigner :

- M. Alexandre Bizailon au Syndicat Mixte des Transports,

- M. Bernard Morel, Mme Marie-José Perez à la Commission consultative Economie de l'Aéroport Marseille Provence,
- M. Jean-Pierre Ravoux, au Conseil d'Administration du Collège Henri Wallon Marseille 14<sup>ème</sup>
- M. Lionel Valeri, au Conseil d'Administration suppléant du Collège Jean Jaurès à La Ciotat,
- M. Lionel Valeri, au Conseil d'Administration du Lycée de Méditerranée à La Ciotat,
- M. Zaven Alexanian, au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat,
- M. Zaven Alexanian au Comité de pilotage de l'OPAH II de La Ciotat,
- M. Lionel Royer-Perreaut, au Conseil d'Administration du Collège du Roy d'Espagne à Marseille (8<sup>ème</sup> arrondissement),
- Mme Laure Agnès Caradec, au Comité de pilotage du Plan de Déplacement Urbain de Marseille Provence Métropole,
- Mme Patricia Colin, au Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens à Marignane,
- M. François Noël Bernardi, au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Euroméditerranée en qualité de suppléant,
- Mme Marie-Madeleine Panchetti, au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Marseille (7<sup>ème</sup> arrondissement),
- Mme Marie-Madeleine Panchetti, au Conseil d'Administration du Lycée Remparts à Marseille (7<sup>ème</sup> arrondissement),
- M. Robert Malatesta, au Conseil d'Administration de l'Office de la Mer Bassin de Vie de Marseille,
- au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public du Parc National des Calanques :
  - M. Le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, représentant de droit.
  - M. André Essayan, représentant titulaire.
  - Mme Marie-Françoise Nicolaj-Palloix, représentant suppléant.
- Mme Marie-José Perez au Conseil d'Administration du Lycée professionnel Louis Bleriot à Marignane,
- Mme Marie-José Perez au Conseil d'Administration du Lycée professionnel Maurice Genevoix à Marignane,
- Mme Marie-José Perez, au Conseil d'Administration du Lycée Maurice Genevoix à Marignane.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Monsieur TEISSIER**.- Nous nous abstenons car nous ne sommes d'accord ni sur le fond, ni sur la forme avec un certain nombre de choses qui ont été énoncées. C'est une espèce de salmigondis dans lequel on mélange les représentants de lycées et ceux d'établissements publics. Je crois savoir d'ailleurs que ces choix ne sont pas toujours les vôtres Monsieur le Président et je le déplore, donc je m'abstiendrai parce que je ne peux pas voter contre un certain nombre de désignations.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstentions de MM. Teissier et Royer-Perreaut

**15. FCT 015-29/06/12 CC - Ecrêtement et réversion d'une indemnité d'élu**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**16. FCT 016-29/06/12 CC - Création d'emplois saisonniers**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**17. FCT 017-29/06/12 CC - Approbation de la convention cadre de partenariat 2012 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**18. FCT 018-29/06/12 CC - Mise en place du taux de promotion à l'échelon spécial des adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe et des adjoints territoriaux principaux du patrimoine de 1ère classe**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**19. FCT 019-29/06/12 CC - Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**20. FCT 020-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention à Handicap International**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**21. FCT 021-29/06/12 CC - Mise en œuvre d'une démarche de labellisation sur les Zones d'Aménagement Concerté Florides, Athélia V et Empallières**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**21.bis FCT 022-29/06/12 CC - Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**21.ter FCT 023-29/06/12 CC - Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Monsieur COULOMB**.- Avis favorable unanime de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 20 juin 2012, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

**Monsieur VALLETTE**.- Monsieur le Président, chers collègues,

La Commission s'est réunie pour examiner 17 rapports qui ont tous été adoptés à l'unanimité et j'en suis très heureux pour l'urbanisme.

Nous avons toute une série de rapports importants pour chaque commune, allant du SCOT aux modifications de POS pour Marseille, les consultations des communes relatives à la majoration des droits à construire et surtout l'approbation d'arrêt de révision de PLU en vue de l'enquête publique car compte tenu des délais imposés, le temps de le faire pour être conforme aux procédures.

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi de remercier pour ce travail les membres des services de l'urbanisme de la Communauté Urbaine qui ont fait un travail considérable, sans oublier ceux de Marseille, sans oublier ceux de l'AGAM.

Permettez-moi aussi quelques mots sur les PLU car depuis la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), s'est déroulée la longue histoire des planifications avec aujourd'hui l'adoption du SCOT de MPM et l'Arrêt du PLU de la Ville de Marseille, de celles de Roquefort-la-Bédoule, d'Allauch et de Plan-de-Cuques. Sans oublier, deux procédures qui vont de pair, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat.

C'est aujourd'hui, un vrai projet de territoire que l'on soumet à notre assemblée, approbation du SCOT de MPM et ces derniers PLU avant le PLU communautaire.

Je parlerai avant tout du PLU de Marseille, sachant que le SCOT porte l'ambition forte de Marseille, de retrouver sa place de centralité métropolitaine pour la valorisation de l'ensemble de nos territoires.

Quels sont les axes essentiels de notre démarche ?

Le PLU, comme pour chacune de nos communes, est un ensemble de règles et de zonages pour un urbanisme au service du projet urbain, porté par son premier magistrat et, pour Marseille, son Maire, M. Jean-Claude Gaudin.

C'est un projet de développement urbain complètement refondé par rapport au POS en vigueur, qui répond, j'espère, aux aspirations de chacun d'entre nous.

La réponse aux besoins fondamentaux de l'homme c'est de maintenir une harmonie autour de soi :

- entre la prospective d'un territoire pour une adaptation à la mondialisation,
- et le respect de l'identité d'une ville méditerranéenne très fortement marquée par son histoire et sa topographie.

Cette harmonie doit aussi se retrouver dans une approche territoriale renouvelée autour de :

- la vision métropolitaine qui conduit à des choix importants relevant du SCOT et de l'InterSCOT, notamment pour les déplacements. La compétitivité et la qualité de la vie dépendent pour une grande partie de ce qui se passe au-delà des limites communales. Le Plan Climat qui est aujourd'hui en cours d'élaboration est un exemple frappant.

- la vision des proximités permettant de traiter les questions locales par quartier, dans une réflexion de dentelle urbaine que nous avons conduite avec les mairies de secteurs, les CIQ et les associations. Le Grenelle, tant décrié, et la Loi SRU ont bien imprimé ce changement à travers le qualificatif local.

Le PLU, c'est la traduction d'un vrai développement durable. Harmonie et équilibre entre développement et protection du territoire sont bien respectés.

L'esprit du PLU de Marseille se résume à travers quelques points :

- un urbanisme de projet qui tourne le dos à un urbanisme d'opportunités, du coup par coup.

- un urbanisme respectueux du territoire : des fiches de territoires et des orientations d'aménagement permettront des développements ultérieurs harmonieux, que l'on ne peut pas préciser dès aujourd'hui.

- un urbanisme de renouvellement urbain, et non plus d'étalement, comme ce fut le cas depuis très longtemps, essentiellement aux dépens des terres agricoles. C'est reconstruire la ville sur la ville, l'intensifier c'est-à-dire accroître les hauteurs pour libérer de l'espace au sol.

- un urbanisme respectueux de notre environnement, qu'il soit bâti, naturel, maritime. C'est le garant de l'attractivité des villes qui s'interpénètrent avec la nature, car les villes ont profondément changé. C'est aussi le garant de notre propre équilibre : protection des formes en centre-ville, meilleure protection des bastides, protection des grands territoires comme les calanques et protection aussi de la nature dans la ville bâtie, 60 hectares agricoles ont été préservés pour les jardins familiaux, partagés ou de l'agriculture péri-urbaine. Les protections des espaces verts par les espaces boisés classés ont été largement complétées par un article qui est moins restrictif, mais tout aussi efficace. La protection des trames vertes et bleues, surtout pour l'Huveaune et le ruisseau des Aygalades, cet ensemble participe au maintien de la biodiversité ordinaire de la ville, marqueur du plan climat.

Dans nos études, le trait d'union de tous les vides a été une nouvelle trame de nos réflexions.

- un urbanisme fonctionnel respectueux de la vie quotidienne. La mobilité est un des besoins de l'homme. Se déplacer est une fonction essentielle. Soit dans la ville où les hommes se réunissent toujours plus nombreux (80 % de l'humanité va vivre en ville), soit hors la ville, dans la mise en relation de territoires plus ou moins éloignés. C'est toute la volonté d'une ville apaisée avec le bon usage de la voiture et la promotion de tous les modes de déplacements. Il y a toute une série de réservations pour les équipements qui vient compléter ce dispositif.

Pour terminer, je ferai deux remarques. Notre projet de PLU, par définition ne peut pas être parfait, mais il reste perfectible. Des besoins d'ajustements vont surgir, que nous avons l'intention de corriger. Les discussions avec les Personnes Publiques Associées et les Membres de la Commission d'enquête permettront de le faire.

Si le PLU permet bien la réalisation, par ses réservations, d'un vrai projet à vingt ans, sa mise en œuvre est conditionnée par une vraie démarche globale regroupant PLU et PLH, c'est-à-dire conjointement les logements et les infrastructures nécessaires.

Les notions de vitesse, de fluidité, de distance à parcourir conditionnent le temps qui passe et déterminent l'attractivité d'un territoire et sa qualité.

Nous sommes, malheureusement, chers collègues, non seulement confrontés au financement énorme des moyens collectifs de transports, mais aussi, au besoin de rattrapage d'infrastructures, de voirie notamment, que nos prédécesseurs et parfois nous-mêmes, n'ont pas réalisées par manque d'anticipation, par non décision, par manque de cohésion des collectivités locales, par clientélisme parfois. Pussions nous cette fois œuvrer tous ensemble et unir nos moyens.

Ce défaut d'anticipation sur les grandes infrastructures, ne le reproduisons pas sur les grands projets et je pense particulièrement pour la LGV Paca. Ne recommençons pas les mêmes erreurs pour des infrastructures indispensables au territoire.

Le projet de PLU que nous arrêtons aujourd'hui est une occasion d'anticiper.

Merci pour l'attention que vous avez présenté au PLU de Marseille.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci Monsieur Vallette.

**22. AEC 001-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Présentation du Bilan de la concertation publique**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il n'y a pas de vote sur ce rapport puisqu'il s'agit de prendre acte de la concertation exprimée dans cette délibération.

**23. AEC 002-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Arrêt du projet.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur DUTOIT.**- Monsieur le Président, j'avoue qu'à l'écoute de la merveilleuse intervention de M. Vallette, j'ai été séduit. J'ai l'impression que tout est bien dans le meilleur des mondes.

Monsieur le Président, je vais intervenir sur le PLU de Marseille qui a fait l'objet de beaucoup de débats médiatiques ainsi qu'au sein de la population ces derniers temps.

Je veux vous dire, Monsieur le Président, que j'ai très bien entendu ce que vous avez dit lors du Conseil Municipal de lundi dernier. Je dois dire que c'est vraiment l'âme de votre comportement à la Communauté Urbaine.

Vous avez exactement dit qu'à la Communauté Urbaine, vous ne mettiez en œuvre que les décisions prises par l'ensemble des Maires composant la Communauté Urbaine. Vous vous appuyez sur la gouvernance partagée que vous aviez tous ensemble décidée ici à la Communauté Urbaine. En foi de quoi, cette gouvernance partagée fait que sur la Ville de Marseille, nous appliquons tout simplement la politique du Maire de Marseille et de sa majorité.

D'ailleurs, il faut savoir que les villes ont deux compétences essentielles (moins maintenant avec les Communautés Urbaines) pour déterminer l'avenir de leur population, premièrement le vote sur le budget et celui sur les projets d'aménagement sur la conception de l'aménagement de la ville, c'est l'objet de ce Plan Local d'Urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement de la ville.

C'est à travers ces deux grandes compétences que l'on voit la nature de la politique qui est menée par la majorité.

Je le redis Monsieur le Président, pour Marseille, nous appliquons ici avec ce projet de PLU, la politique décidée par le Maire de Marseille et sa majorité. Vous l'avez indiqué au Conseil Municipal. Je vous félicite de respecter votre parole. En politique, on ne respecte pas souvent sa parole donc je vous félicite de ce comportement.

Ceci étant, vous comprendrez bien que pour nous, cela pose un vrai problème. Ce problème est d'autant plus important que lorsqu'on regarde ce PLU qui fixe les grandes lignes de l'aménagement de la ville, on y retrouve nombre de difficultés que nous avons, pour le groupe communiste, à plusieurs reprises développés.

Je ne veux citer que quelques exemples.

Nous y retrouvons par exemple la possibilité pour la Ville de Marseille de créer quelques lignes de BHNS, en aucun cas en site propre. Pas même le BHNS qui va jusqu'à Luminy n'est indiqué en site propre. Nous ne retrouvons pas, ce que nous demandons depuis des années : le métro à l'hôpital Nord. D'ailleurs, je suis bien rassuré par les propos de M. Mennucci tout à l'heure parce qu'il nous a dit qu'il était en capacité d'intervenir auprès de l'Etat pour que ce dernier nous aide financièrement.

De ce point de vue, je vous propose, Patrick Mennucci, que nous travaillions ensemble auprès de l'Etat pour qu'au moins en termes de transports, l'Etat nous donne les moyens dont nous avons besoin pour construire le métro à l'hôpital Nord.

Donc sur les transports, rien de neuf au soleil, par rapport à la précédente mandature de la Communauté Urbaine initiée par M. Gaudin.

Sur la formation et l'éducation, là aussi, tout est quasiment fait. Donc du point de vue de l'aménagement, il n'y a plus d'innovation particulière. Ce qui me chagrine beaucoup aussi, et M. Vallette l'a dit dans son intervention, c'est que ce PLU prend en compte le PLH. Or, dans le PLH, et nous l'avons adopté à la Ville de Marseille (pour notre part, nous avons voté contre), il n'y a, en prévision de constructions nouvelles, que 5000 logements par an, dont 1500 dans le meilleur des cas en logement social. Ce sont d'ailleurs exactement les mêmes chiffres que la précédente mandature. Donc là aussi, nous appliquons la politique de M. Jean-Claude Gaudin.

Je vais vite sur les espaces verts et les aménagements verts car il y a un réel effort fait de ce point de vue mais ils sont très limités puisque les grands parcs sont déjà dessinés depuis quelques années.

Enfin, je veux arriver à une question essentielle, c'est la question de l'activité économique. Marseille a un grand besoin de développement économique. Bien plus que

Marseille, l'aire métropolitaine marseillaise, la Communauté Urbaine ont un grand besoin d'activité économique pour développer l'emploi bien entendu.

Quand on regarde bien le projet vue de la Ville de Marseille, nous constatons que l'essentiel est fait pour développer les grandes zones commerciales. Je pense notamment aux Terrasses du Port. J'entendais ce matin à la radio un spécialiste économique dire que Marseille arrivait à une surdensité d'espaces commerciales puisque nous avons 5 zones en prévision, ce qui est assez important.

Du point de vue économique, on note quelques grands projets : le stade, les projets urbains, mais est-ce vraiment économique ?

J'ai noté deux zones intéressantes du point de vue économique. Tout d'abord, celle d'Euroméditerranée 2, Monsieur Teissier. Mais là encore, quand on regarde précisément Euroméditerranée 2, il s'agit essentiellement d'un projet urbain, avec une partie d'activité économique, notamment en longeant le port.

J'ai trouvé une autre zone intéressante qui va concerner la zone d'aménagement économique de Saint Pierre qui va, j'espère, se développer.

Mais surtout, j'ai trouvé que nous abandonnions la réservation Giraudon activité économique traditionnelle, pour aller sur la perspective d'un hôtel de luxe sur Giraudon, dont la population craint la réalisation pour 2013.

Voilà Monsieur le Président, pour quelles raisons le groupe Communiste, Républicain et Citoyen votera contre ce Plan Local d'Urbanisme en sachant que toute la consultation qui a été menée a été intéressante mais n'a pas pris en compte l'ensemble de ces éléments et je le regrette profondément.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Dutoit, j'apporterai une simple précision me concernant. Vous avez parlé de ma position. Je mets aux voix les délibérations d'urbanisme en toute neutralité selon l'accord de gouvernance signé avec les Maires, mais c'est quand même l'assemblée qui décide. Cela méritait d'être dit.

**Monsieur FOUQUET**.- C'est un peu délicat de présenter – mais c'est mieux que ce qui s'est passé lundi dernier – un PLU et de ne pas voter ses différentes étapes. Je trouve cela un peu dommage.

Pour notre part, nous n'avons fait que participer à l'ensemble des travaux du PLU. Non seulement nous avons écouté M. Vallette, M. Magro, l'AGAM et les services techniques, mais nous sommes également intervenus d'une façon écrite et coordonnée pour ce qui est du groupe écologiste et nous vous avons transmis un document.

Ce document, c'est une étape. On sait très bien que dans le PLU, il y a des grands mots, des jolis mots. J'en cite un par exemple : il est prévu de faire 80 000 logements en 10 ans et de faire venir 80 000 personnes. Je trouve qu'il y a déjà une première contradiction car les gens qui peuvent venir à Marseille et sur la Communauté Urbaine, il faut qu'ils se logent. Donc il reste déjà beaucoup moins de logements à créer et pour moi, ce chiffre, dès le départ, est faux.

Dans le PLU, et je vous dirais ce que nous a dit M. Vallette lors d'une réunion avec les secteurs de Marseille, lorsqu'on voit tout ce qui est prévu en matière de déplacements, il y a tout. On est gâté. Il y a tout ce qui n'a pas été fait, tout ce que l'on risque de faire, et pas de priorités prévues vers des transports collectifs. On est dans une ville qui ne bouge pas trop alors qu'on regarde à 20 ans ce que ce sera.

Si c'est ce que l'on nous propose dans 20 ans, premièrement on n'a pas l'argent pour le faire et deuxièmement, on ne le fera pas. Donc, cela me paraît un peu difficile, d'où notre vision relativement délicate sur ce genre de choses.

C'est bien de faire la ville sur la ville comme dit M. Vallette, mais moi, je pense que Marseille n'est pas une ville qu'on fait sur la ville. Marseille, c'est 112 villages. On parle

de villages et pas de ville. Donc si les espaces qui ne sont pas remplis sont remplis par de l'urbanisme et par du béton, je crois que cela ne va pas être très drôle de vivre dans cette ville dans 20 ans.

Il faut aussi, en matière de foncier, garder dans tous les quartiers de Marseille, des espaces à vivre. Des espaces à vivre, ce sont des placettes, ce sont des squares, ce sont des petits jardins. Je ne demande pas que l'on fasse des calanques au milieu de Marseille, c'est évident mais d'avoir une sensibilité de la vie quotidienne pour l'ensemble. Il y a des quartiers, des arrondissements, des secteurs où il n'y a pas un espace vert. Il y a pourtant des écoles primaires, maternelles etc.

Nous attendons que le foncier et le sol de Marseille soient également réservés aux piétons, aux promeneurs, aux sorties des écoles, de façon à ce qu'il y ait une meilleure vue, une meilleure vie sur le site de Marseille.

Nous sommes prudents. Nous avons donné nos avis et nous souhaitons maintenant attendre l'enquête publique qui aura lieu en fin d'année pour donner un avis peut-être favorable au vu du travail de finesse qui pourrait être fait sur ce PLU. En attendant, nous nous abstiendrons.

**Monsieur ROSSO**.- Monsieur le Président, je prends la parole simplement pour expliquer notre vote. Ici, il y a 17 Maires en dehors de la Ville de Marseille. A la création de la Communauté Urbaine, notre premier souci a été le Plan d'Occupation des Sols.

Dans l'acte fondateur de la Communauté Urbaine, il est écrit : « *La Communauté Urbaine s'interdit de passer outre la décision du Maire et du Conseil Municipal en matière de Plan d'Occupation des Sols* ».

Cela a été respecté jusqu'à maintenant. Je vous remercie Monsieur le Président. Jean-Claude Gaudin avait marqué cela sur l'acte fondateur, ce n'est pas une loi, mais les services de l'urbanisme, tout le monde a respecté cela.

**Monsieur SANMARCO**.- C'est illégal !

**Monsieur ROSSO**.- Et je souhaite que cela soit respecté à l'avenir.

*(Applaudissements)*

**Monsieur TEISSIER**.- Monsieur le Président, mes chers collègues je trouve que ce rapport est très important car il nous engage tous communément non seulement vers l'avenir de la ville centre qui est Marseille mais également vers celui des 17 communes qui en font son pourtour.

Je note au passage le côté complexe d'une partie de votre majorité qui argue l'une pour plus d'économie et l'autre pour une économie zéro, je pense à notre collègue Vert.

Je voudrais juste parler d'Euroméditerranée à notre collègue M. Dutoit puisqu'il y a fait allusion.

Je pense qu'il n'y a pas deux formes d'économie. Euroméditerranée, certes, est une opération d'urbanisme. C'est repenser la ville, reconstruire la ville sur la ville, sans oublier, je veux le dire à notre collègue, la vie des quartiers, puisque nous considérons à chaque fois que nous sommes dans des quartiers et que nous ne détruisons pas la vie des quartiers. Réorganiser quasiment 800 hectares de Marseille dans une ville dont l'ambition que nous partageons tous est son bon fonctionnement, me semble-t-il, est une opération économique majeure.

Lorsque tout à l'heure, je ne sais qui, vilipendait les Terrasses du Port, il y a deux aspects. On peut tout d'abord regarder les Terrasses du Port comme une affaire économique, parce que les Terrasses du Port, c'est tout d'abord en matière de bâtiment, une remarquable opération d'immobilier qui fait travailler des dizaines et des centaines de salariés, d'entreprises diverses et variées dans un chantier en tout point remarquable. Mais

au-delà de la réalisation proprement dite de l'immobilier au sens notarial du terme, il y a derrière cela, l'aspect économique qui sera, là aussi, de pourvoyeur d'emplois avec des magasins, des restaurants, de la surveillance, de l'entretien etc.

Donc, il n'y a pas deux formes d'économie : il y a l'économie.

Euromed 2, qui est la partie qui nous concerne politiquement avec toute la noblesse du terme, est une opération qui ne néglige pas les activités car nous aurons 200 000 m<sup>2</sup> d'activités. Donc on ne peut pas, d'un revers de main ou d'un détour de phrase, dire que finalement c'est un projet urbain, point final.

Je voudrais dire à notre collègue M. Fouquet, d'Europe Ecologie, que là aussi, il regarde le verre à moitié vide ou à moitié plein.

*(Brouhaha)*

Je me permets de vous rappeler que j'ai lutté (puisque vous aimez bien ce mot de ce côté de l'hémicycle) pendant près de 12 ans pour que Marseille se dote d'un Parc National qu'aujourd'hui tout le monde veut, tout le monde veut en être, tout le monde en a été alors que mon parcours a été semé d'embûches, que l'on a mis davantage de cailloux dans mes chaussures que ceux que l'on a enlevés sur mon chemin. C'est le premier point.

Nous serons donc dotés du premier Parc National périurbain maritime et terrestre d'Europe, le troisième au monde. Ça n'est pas rien.

Deuxièmement, Monsieur Fouquet, vous oubliez que dans l'opération Euroméditerranée, nous avons obtenu, et le Président Caselli était à mes côtés, une labellisation d'éco-cité.

Est-ce que vous connaissez beaucoup de villes qui peuvent se doter, dans des opérations urbaines, de ce label ? Je les connais puisque nous étions présents. C'est une dizaine de villes en France qui bénéficient de cet éco-label.

Par exemple Euroméditerranée, dans sa phase 2, va se doter d'un jardin de 10 hectares. Ce sera le second grand jardin dans cette ville, après celui du 26<sup>ème</sup> centenaire, dont notre ville se dotera, ce qui est quand même très rare et exceptionnel dans les grands centres urbains comme le nôtre.

En ce qui concerne les transports, permettez-moi de vous dire, et je salue le travail fait par notre collègue M. Vallette et tous les opérateurs ici dans cette collectivité pour que nous essayions d'avancer, que le seul tracé pertinent en matière de transports urbains, est le tracé Nord Sud. C'est le seul, c'est clair, je n'ai pas de vision partisane dans ce dossier. Je suis élu de Marseille et depuis longtemps, 30 ans. C'est le premier point.

Deuxièmement, il faut profiter, parce que le Boulevard Urbain Sud viendra, des délaissés de voirie pour mettre là des parkings d'échanges et non pas en centre ville, comme on l'a fait trop longtemps, mais à la périphérie si nous voulons que cette ville cesse d'être asphyxiée.

Enfin, je voudrais dire au Président de la Communauté Urbaine et à l'ensemble de nos collègues que la loi est ainsi faite, il est dévolu aux Communautés Urbaines à la fois les transports et les voiries. Toutes les opérations immobilières que nous induisons dans cette ville et dans les villes avoisinantes doivent faire l'objet d'une façon concomitante d'équipements, cela dépend des villes mais également d'équipements de voirie et d'équipements de transport. C'est la raison pour laquelle à la dernière réunion qui a eu lieu ici même, j'ai souhaité et je demande à nouveau que l'on prenne en considération, un schéma de transport qui, notamment dans la partie sud de Marseille, parte de la plate-forme multimodale de la Blancarde, utilise l'ancienne voie ferrée du train des poubelles, traverse la ZAC de la Capelette. Car on ne peut pas construire des milliers de logements sans moyen de transport. C'était ce que nous nous apprêtions à faire soit dit en passant. Il n'y a même

pas de boulevard pour traverser cette immense ZAC qui n'en était pas une et qui viendrait s'arrêter dans un premier temps au terminus de Dromel.

Dans un second temps, bien évidemment, il faudra pour avoir un maillage complet, partir de Castellane, remonter par Cantini et Schloessing et desservir les hôpitaux Sud, tout comme on doit desservir l'hôpital Nord. Voilà le vrai bon schéma : profiter des opportunités que nous avons pour désengorger cette ville qui aujourd'hui est en dysfonctionnement en matière de transport car c'est le tout voiture et que cela devient incirculable.

Voilà les raisons qui m'ont amené à intervenir pour dire à mes collègues qu'il fallait peut-être de part et d'autre, qu'ils modèrent leur point de vue.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Teissier, lors de la dernière réunion sur le PDU que nous avons réalisée, toutes les options étaient mises sur la table au niveau des études.

**Monsieur GAUDIN.**- Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier M. Vallette pour le temps qu'il a consacré. Il a remercié lui-même tous les fonctionnaires de la Communauté Urbaine, de la Ville de Marseille et de l'AGAM. Il a tenu des réunions partout.

Je voudrais rappeler un point historique que M. Georges Rosso a bien voulu souligner avant moi.

Lorsque nous avons créé tous ensemble la Communauté Urbaine en l'an 2000, la préoccupation essentielle des Maires était de savoir si, puisqu'ils avaient été élus démocratiquement au suffrage universel, ils conserveraient avec leurs Conseils municipaux, le droit et la possibilité de faire ce qu'on appelait à l'époque le Plan d'Occupation des Sols.

En fait, la loi a évolué et la loi donne aujourd'hui, et c'est la raison de ce débat, le droit à la Communauté Urbaine de faire les PLU.

C'est la tradition que nous avons ensemble instaurée, que nous avons renouvelée après les élections en 2001 et qui tient jusqu'à ce jour, sauf vote contraire. Il est clair que nous devons vous remercier d'avoir effectivement adopté la même attitude que celle que les Maires avaient ensemble décidée en 2000 et renouvelée en 2001.

Rappelez-vous qu'à cette époque, quand on voulait faire un POS dans une commune, le Maire constituait une Commission ad hoc. Une personnalité s'ajoutait, M. Vallette le Président de la Commission de l'Urbanisme, afin que d'une ville à l'autre, il n'y ait pas de disparités.

Ce qui vaut pour les 17 autres communes, le vaut également pour la Ville de Marseille. Monsieur Dutoit, nous ne sommes pas arrivés que par l'intermédiaire du Saint Esprit, même si chacun sait que je n'ai rien contre !

Nous sommes arrivés par des bulletins de vote et nous avons une majorité. Quoi que j'entende dire, cette majorité se comporte plutôt bien.

Par conséquent, il est clair que j'apprécie beaucoup l'attitude du Président Caselli mais qu'elle est conforme au respect démocratique et au vote démocratique des communes.

Mes chers collègues, évidemment je peux tout entendre. Je peux entendre dire : « *Moi, je ne suis pas d'accord parce que moi, je fais de la politique etc.* ».

Je vous répondrai simplement une phrase d'Etienne Borne : « *La politique est partout, mais la politique n'est pas tout* ».

Le temps va venir où un nouveau gouvernement va tendre la main aux collectivités territoriales comme dans d'autres temps où M. Jospin avait voulu créer des

emplois jeunes et nous ne lui avons pas dit non puisque la Ville de Marseille avait pris 1000 emplois jeunes et 500 autres dans la vie associative.

Au terme d'une législature, le gouvernement de l'époque n'ayant pas réglé le problème des emplois jeunes, sur les 1000, nous en avons titularisé 800 à la Ville de Marseille, c'est-à-dire ceux qui avaient travaillé, ceux qui avaient été bien notés par l'administration municipale et non par les élus.

Nous avons abondé les subventions aux associations pour qu'on ne licencie pas les jeunes qui avaient fait ce choix-là.

Le temps va venir où l'on va nous proposer sous une appellation nouvelle à peu près la même chose et d'autres choses encore aux collectivités territoriales.

Mes chers collègues, nous avons eu ce débat au Conseil municipal de Marseille. Le Conseil municipal est ce qu'il est jusqu'en 2014 et le Conseil municipal de Marseille a voté le PLU tel que vous avez la courtoisie, et conformément à la loi d'ailleurs, de le présenter aujourd'hui.

Je voudrais dire à nos collègues que si d'aventure et c'est le droit de chacun, on refuse ce rapport, il est clair qu'à ce moment-là, nous retournerions au POS et qu'à partir de 2013, nous aurions obligation, conformément aux lois, de faire un POS intercommunautaire. C'est-à-dire que l'on pourrait nous imposer tout d'abord de rechercher avec toutes les communes un accord, ce qui serait difficile et nous compliquerait singulièrement la vie.

M. Vallette vous l'a dit, nous allons entamer une enquête publique. Nous tiendrons compte des observations. Je pense que c'est vous d'ailleurs qui tiendrez compte des observations qui seront proposées.

Il peut y avoir dans une ville un projet qui ne convienne pas à untel ou untel. Mais ce n'est pas important ça. C'est la démocratie qui choisit et c'est la majorité du Conseil municipal qui choisit. Elle s'est avérée même être assez élargie sur un projet particulier...

Par conséquent, on ne peut pas, me semble-t-il, pour un projet, essayer d'empêcher une évolution de la ville.

Monsieur Dutoit et Monsieur Fouquet, nous n'avons pas la prétention de tout bien faire. Cette ville aujourd'hui accueille 5000 habitants nouveaux par an. 5000 personnes veulent venir à Marseille chaque année. Nous sommes d'accord sur cela. Cela facilite et augmente un peu nos ressources financières qui ne sont pas grandes. Mais ces gens-là, il faut les loger.

Vous avez dit vous-même ou M. Dutoit, que l'on construit, et je m'honore de cela, 5000 logements par an dont 1500 logements sociaux, et même dans Euroméditerranée où M. Teissier nous représente, où il représente nos collectivités territoriales réunies, et où il parle aussi en notre nom.

Monsieur Dutoit, vous savez très bien que grâce aux zones franches en particulier, c'est dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, des arrondissements que dans le fond de votre cœur vous avez en haute estime, que le chômage recule le plus.

Depuis 1995, où le chômage était à 21.6...

**Monsieur MENNUCCI**.- Ce n'est pas vrai.

**Monsieur GAUDIN**.- Mais bien sûr que c'est vrai !

Nous sommes obligés de supporter toujours ce genre d'interruption !

Le chômage est aujourd'hui aux alentours de 13%, c'est trop, mais nous n'avons pas cessé de le faire reculer. Alors ce ne sont pas les interjections, les expressions évoquées, quelquefois même dans un vocabulaire creux et toujours politicien qui vont changer ce que nous faisons.

Je me permettais simplement de vous rappeler un certain nombre de choses et de vous dire que si on voulait voter contre ce PLU, nous reviendrions obligatoirement à une situation où la liberté des communes serait ralentie et ce ne serait pas une bonne chose.

Voilà ce que je peux dire. Le débat politique, on peut le faire ailleurs, on n'est pas toujours obligé d'imposer ici à la Communauté Urbaine un débat que l'on a déjà eu au Conseil municipal de Marseille.

*(Applaudissements soutenus, bravos)*

**Monsieur ILLAC.**- Monsieur le Président, on a parlé de gouvernance partagée, on a parlé d'accords que nous avons eus depuis 2001 pour qu'on respecte la liberté des communes. L'intervention de Georges Rosso, Maire du Rove et celle de Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille, résument très précisément ces accords.

Toutefois, le Plan Local d'Urbanisme de Marseille va avoir des conséquences importantes par rapport au contenu et aux choix qui sont faits donc en tant que Maire, il n'est pas question que je m'oppose à la délibération et aux choix qui sont faits par les élus au suffrage universel de la Ville de Marseille.

Je ne participerai donc pas au vote. En fait, je respecte à la fois la liberté des communes, l'accord de gouvernance partagée et l'idée que ce Plan Local d'Urbanisme a encore des débats et des évolutions qui peuvent se faire dans les semaines et les mois à venir.

**Monsieur MENNUCCI.**- Monsieur le Président, je vais essayer de m'exprimer sans utiliser un vocabulaire creux ou politique, comme le Maire de Marseille, qui est un expert en la matière, me l'a conseillé...

*(Des voix s'élèvent dans l'hémicycle.)*

**Monsieur GILLES.**- Monsieur « Trente voix » !

**Monsieur LE PRÉSIDENT.**- S'il vous plaît, on a laissé parlé le Maire de Marseille quasiment dans le silence, j'aimerais que vous respectiez le silence.

Monsieur Mennucci, vous avez la parole et vous seul.

**Monsieur MENNUCCI.**- Le Sénateur Gilles se trompe, j'ai fait 20 000 voix il y a 15 jours.

Elles n'étaient pas légitimes peut-être ?

*(Brouhaha)*

On voit bien, Monsieur le Président, la difficulté de discuter et de voter un PLU car la tradition communale, celle qui a été expliquée par deux Maires et que vous acceptez, ne le permet pas en réalité. Notre organisation politique ici, qui est due à l'histoire politique de notre territoire, ne facilite pas non plus les choses.

Je veux m'exprimer sur les questions qui me paraissent essentielles et je n'ai pas de doute, compte tenu de l'importance pour les municipalités qui entourent Marseille d'avoir un PLU, du résultat du vote. Toutefois, il faut quand même que la voix de ceux qui ont un désaccord avec le PLU de Marseille puisse s'exprimer sans que cela soit pris pour des attitudes qui seraient indécentes dans cette enceinte.

Cette enceinte est une enceinte politique. Personnellement, je regrette qu'elle soit élue au deuxième degré et j'espère qu'un jour, le législateur fera en sorte que les Métropoles ou les Communautés Urbaines aient une direction qui soit issue du vote de l'ensemble des électeurs. Je sais que je suis l'un des rares ici à penser que c'est quelque chose qu'il faut faire.

Il y a trois raisons pour lesquelles je pense que ce PLU pose un problème à la Ville de Marseille.

Tout d'abord, cela a été dit par M. Dutoit, il y a la question du logement. Il y a effectivement, comme le faisait remarquer notre ami M. Fouquet, une interprétation bizarre entre 80 000 habitants et 80 000 logements mais ce n'est pas cela le problème. Le problème est qu'il n'y a pas de réservation pour les HLM. Et quand je dis HLM, je ne dis pas un gros mot, cela veut dire « Habitation à Loyer Modéré ». Je ne parle pas de logement social, je ne parle pas de PLS, de PLAI, je parle d'HLM.

Car dans une ville où 28% de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté, dans une ville où le chômage frappe si durement, dans une ville, où la précarité est si forte – ceux qui, comme moi, et quel que soit le pouvoir politique, je pense que cela a été fait, ces derniers mois, ont frappé aux portes de nos concitoyens pour leur parler et les convaincre, ont pu parfois rentrer dans l'intimité de familles qui vivent dans des conditions absolument désastreuses dans notre ville – je ne dis pas que cela est spécifique malheureusement à Marseille, mais à Marseille, c'est plus qu'ailleurs.

Ce qui est le plus frappant, quand on discute avec les Marseillais, c'est le nombre de citoyens, de familles, de femmes seules, qui nous interpellent sur la question de leur logement. Comment habitent les gens aujourd'hui ? L'indignité de certains logements, la facilité que nous donnons, par le manque de HLM, à ceux qui profitent de la crise pour imposer à des pauvres de vivre dans des conditions indécentes...

Alors, je le dis car pour moi, c'est la question essentielle, le PLU de Marseille, en aucun cas esquisse une solution pour 30 000 Marseillais qui attendent un logement HLM. Et cette raison est pour moi la raison décisive.

La deuxième raison, c'est que dans ce PLU, il y a une large disparition des zones réservées à l'activité économique. Comment peut-on imaginer, alors que nous faisons, non pas le PLU de Marseille Provence Métropole, mais le PLU communal des communes, que Marseille ait une spécialisation, que les zones d'entreprise soient plus loin, que les communes qui sont autour de Marseille les accueillent (c'est déjà le cas). On pouvait faire ces choix. Mais ces choix ne pourront être faits que si les moyens de transports afférents sont existants.

Je vais vous citer une anecdote. Un jeune du centre-ville de Marseille m'a dit récemment : « *J'ai trouvé un emploi à Arcelormittal à Fos sur Mer* ». Il y a aujourd'hui à Fos sur Mer, dans la métallurgie, des embauches.

**Monsieur CORTEGGIANI**.- Ils vont fermer le fourneau !

**Monsieur MENNUCCI**.- Il y a des embauches à l'heure actuelle. Et c'est effectivement pour cela Monsieur. Ce citoyen va gagner 1500 euros. Il m'a dit : « *Il me faut 500 euros d'essence par moi pour aller au travail* ». Vous connaissez la conclusion de ce genre d'opération.

Enfin, le troisième point qui me fait fortement douter de ce PLU, c'est la question de l'accès à la mer, pas uniquement la question des Catalans...

*(Des voix s'élèvent).*

**Une voix**.- On est hors sujet, là !

**Monsieur MENNUCCI**.- Vous n'êtes pas maitresse d'école.

La question de l'accès à la mer est de mon point de vue mal traitée dans ce PLU, de l'Estaque à l'autre côté de la ville.

En ce qui concerne les Catalans, je ne reviendrai pas sur le débat, mais je le dis, je mettrai la totalité de mes capacités pour empêcher ce projet funeste, qui va dégrader la dernière plage publique du centre-ville de Marseille.

Notre groupe, autour de François-Noël Bernardi, ayant laissé la liberté de vote à ses membres compte tenu de ce que nous avons dit notamment au niveau des communes, je voterai contre le PLU.

**Monsieur BENZI**.- Contre Marseille !

**Monsieur MENNUCCI**.- Non, contre votre Marseille !

Je crois avoir le droit et la légitimité que vous m'avez contestés pendant tant d'années et que vous aurez un peu plus de mal à me contester aujourd'hui, de ne pas accepter le consensus mou et je le ferai en conscience car j'estime que ce PLU ne répond pas aux préoccupations, aux attentes et aux espoirs des Marseillais.

**Monsieur AMIRATY**.- Pour ce qui me concerne, je serai sur la position de mon collègue Georges Rosso, je voterai pour sur la forme, c'est-à-dire dans le cadre de la charte qui unit les Maires et je n'interviendrai pas sur ce débat de fond qui concerne les Marseillaises et les Marseillais et les élus communautaires de Marseille.

Je trouve pertinent, mon cher Michel Illac, que vous ayez dit que ce PLU aura des impacts sur les communes avoisinantes. Je les observe au travers de l'examen du SCOT. Il est important que tous les PLU respectent le Schéma de Cohérence Territoriale et nous en avons parlé ici longuement.

Deuxièmement, beaucoup de Gignaquais et de Gignaquaises travaillent sur Marseille. Le Plan de Déplacements Urbains est un document annexe que nous avons travaillé ici à l'échelle communautaire. J'ai porté beaucoup d'attention à ce PDU.

Troisièmement, s'agissant des logements sociaux, nous avons un Plan Local d'Habitat qui est également un document annexe très important pour mesurer de quelle manière est impactée chacune de nos communes par rapport à la grosse commune qu'est la Ville de Marseille.

Quatrièmement, le Document d'Aménagement Commercial, très important aussi pour nous, indique où vont s'implanter les grandes surfaces dans les années à venir. Cela concerne Marseille mais aussi les communes avoisinantes.

C'est, encadrés par tous ces documents annexes que nous avons ici pu débattre, que nous avons pu voter, que se situe le PLU de la Ville de Marseille pour lequel je n'émetts aucun jugement. Je laisse mes collègues marseillaises et marseillais donner leurs appréciations parce qu'ils vivent et connaissent Marseille.

Sur la forme, j'exprime un vote favorable dans le cadre de la charte qui nous unit, nous, les Maires.

**Monsieur VALLETTE**.- Je voudrais simplement dire mes chers collègues que je suis un peu triste de voir que la politique déforme tout parce que nous avons travaillé ensemble. M. Magro n'est pas là.

Monsieur Mennucci, cela suffit ! Vous étiez tout à fait d'accord avec moi à une virgule près et vous osez dire maintenant que ce PLU est mauvais ! On l'a fait tous ensemble. Cela suffit, j'en ai assez d'entendre cela !

*(Applaudissements, huées)*

Je vous dis cela en toute amitié. Vous n'avez pas le droit de faire ça !

**Monsieur MENNUCCI**.- Vous m'avez parlé de l'hôtel des Catalans un jour...

**Monsieur VALLETTE**.- L'hôtel des Catalans, ce n'est pas le POS.

**Monsieur MENNUCCI**.- Vous m'avez menti !

**Monsieur VALLETTE**.- Ce n'est pas vrai du tout.

M. Magro n'est pas là aujourd'hui mais nous avons travaillé ensemble. Je dois dire qu'entre M. Magro et moi, il y a un monde d'idéologies différentes, mais nous avons travaillé parfaitement ensemble avec tous les fonctionnaires, avec toutes les communes et même avec tous ceux qui ont critiqué aujourd'hui. Finalement ils sont quand même d'accord sur les efforts et tout ce que l'on a fait sur le fond de ce PLU.

S'agissant des détails, bien entendu, nous allons corriger. Nous l'avons dit, nous pouvons discuter mais ce n'est pas normal d'entendre tout ce que nous venons d'entendre.

De plus, il n'y a pas que Marseille, il y a quatre PLU de quatre communes différentes qui sont en révision aujourd'hui. Vous voulez faire la même chose avec les autres ? Alors, Monsieur Mennucci, vous devez être contre Allauch, contre Plan-de-Cuques etc.

J'en ai assez d'entendre des choses pareilles. Je suis un homme de la société civile finalement, je ne suis pas un politique et maintenant, la politique, elle m'emmerde, voilà !

*(Bravos, applaudissements).*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix le rapport n°23.

J'ajouterai un mot. Le contrat de gouvernance a été signé au début de la mandature. Il a été cosigné par les élus ici présents, l'ensemble des groupes, UPAC, Indépendant, Faire Gagner Marseille Provence Métropole avec nos amis les Verts, et le groupe Communiste, Républicain et Citoyen. C'était un accord global.

Je ne sais pas si c'est un consensus mou, Patrick, François Hollande était accusé de gauche molle également et aujourd'hui, je crois qu'il a eu un destin exceptionnel.

**Monsieur MENNUCCI**.- Ce n'est pas de vous que je parlais.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je ne suis pas l'homme du consensus mou, je suis l'homme du respect et des engagements tenus.

*(Bravos, applaudissements).*

Bien évidemment, pour le parallélisme des formes, j'aurais ici la même attitude qu'au Conseil municipal de Marseille et tout comme mon collègue M. Illac, je ne participerai pas au vote. De par la neutralité qui est la mienne, je n'ai pas à prendre partie sur des éléments du PLU que je pourrais contester.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen  
à l'exception de MM. Croce, Lakdhar, Guissani et Gillet s'abstenant  
et de Mme Desmats et M. Rosso votant pour

Votes contre de Mmes Andrieux, Ghali et Durando et de MM. Payan, Mennucci,  
Rouzaud, Masse et Vigny

Votes contre de MM. San Marco et Rahmani

Abstention de M. Viard

Abstention de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Sémériva, Fouquet et Zéribi

MM. Caselli et Illac ne participent pas au vote

**24. AEC 003-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme du Rove - Approbation de la modification n°2**

**Monsieur VALLETTE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

25. AEC 004-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne - Engagement de la procédure de modification n°2

**Monsieur VALLETTE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Monsieur VALLETTE**.- Je me permets de parler à la place de M. Magro car il n'est pas là.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Quand le Vice-président n'est pas là, c'est le président de Commission qui s'exprime.

26. AEC 005-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Approbation de la révision n°1

**Monsieur VALLETTE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

27. AEC 006-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet de la révision n°2

**Monsieur VALLETTE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

28. AEC 007-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Approbation du bilan de la concertation et nouvel arrêt du projet

**Monsieur VALLETTE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

29. AEC 008-29/06/12 CC - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques - Approbation de la révision n°1

**Monsieur VALLETTE**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**30. AEC 009-29/06/12 CC - Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

**Monsieur VALLETTE.**- Ce rapport est important. C'est vraiment l'ossature de l'ensemble des PLU que l'on a faits. Il ne manquerait plus maintenant que l'on vote contre le SCOT !

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**31. AEC 010-29/06/12 CC - Approbation des Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale de Marseille Provence Métropole**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**32. AEC 011-29/06/12 CC - Définition des modalités de la consultation relative à la majoration des droits à construire, dans les communes de Marseille Provence Métropole.**

**Monsieur VALLETTE.**- Il s'agit de définir la consultation auprès des communes pour la fameuse majorité des droits à construire pour laquelle, l'ensemble des membres présents et des Maires sont contre dans leur commune.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**33. AEC 012-29/06/12 CC - Zone d'Aménagement Concerté du Technopôle de Château Gombert 13ème arrondissement – Approbation de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**34. AEC 013-29/06/12 CC - Approbation de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone pour la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-André à Marseille 16ème arrondissement**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre de Mme Ghali

35. **AEC 014-29/06/12 CC - Approbation de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone pour la Zone d'Aménagement Concerté de la Bricarde à Marseille 15ème arrondissement**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

36. **AEC 015-29/06/12 CC - Déclaration de projet d'intérêt général pour la restructuration du Centre pénitentiaire des Baumettes dans le 9ème arrondissement de Marseille - Approbation de la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Marseille.**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

37. **AEC 016-29/06/12 CC - Demande de subvention auprès du Secrétariat Général aux Affaires Régionales pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole au titre de l'année 2012**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

38. **AEC 017-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à l'association "Territoires Citoyens" pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole.**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

39. **AEC 018-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à la Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).**

**Monsieur VALLETTE.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

## Le rapport est adopté à l'unanimité

### COMMISSION UNE AGGLOMERATION ECO-RESPONSABLE

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mme Vassal n'étant pas là, le Vice-président M. Amiraty présentera les rapports.

#### **40. AGER 001-29/06/12 CC - Exploitation du service public d'assainissement des communes de Marseille Provence Métropole - Approbation des orientations des cahiers des charges des délégations de service public.**

**Monsieur AMIRATY.**- Je rappelle que lors de la conférence des Maires qui s'est tenue, et à votre demande Monsieur le Président, le 16 mars 2012, vous avez souhaité que se mette en place une Commission élargie à huit Maires de communes avec, comme objectif, de travailler sur les objectifs et les orientations du cahier des charges de la délégation de service public eau et assainissement.

Je précise, en l'absence de notre collègue Mme Vassal, que 5 réunions de Commission ont eu lieu, le 10 avril, le 18 avril, le 3 mai, le 24 mai et le 14 juin.

Ces réunions de Commission ont permis de dégager des orientations majeures et ont conduit à la présentation à la Commission AGER du 19 juin, de deux rapports, l'un portant sur l'eau, l'autre sur l'assainissement.

Ces deux rapports ont fait le 19 juin l'objet de remarques. Ces remarques ont conduit Mme Vassal, la Présidente de la Commission et moi-même, à proposer de travailler sur une nouvelle rédaction. La nouvelle rédaction de ces rapports a été transmise aux membres de la Commission le 28 juin.

Aujourd'hui, il est proposé au vote de l'ensemble du Conseil, des orientations majeures proposées pour ce cahier des charges.

Vous auriez pu, Monsieur le Président, venir directement sur la présentation du cahier des charges mais votre souci d'information de cette assemblée vous a poussé aujourd'hui, et j'en suis très heureux, à présenter déjà une étape, ce rapport-là, qui fixe les orientations majeures qui ont été proposées et préparées par les diverses réunions de la Commission AGER et relatives au cahier des charges des délégations de service public.

La délibération proposée aujourd'hui porte principalement sur la durée, sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le déléguant et le délégataire, sur le périmètre d'application de la DSP, sur le principe de rémunération, sur les performances et le système bonus / malus que nous instaurerions et enfin sur la gouvernance et la transparence technique.

Voilà les principaux chapitres présentés de cette délibération qui est une délibération cadre qui va préparer, et nous permettre d'affiner encore, le cahier des charges.

**Monsieur POGGIALE.**- Monsieur le Président, il y a un an dans la foulée de la décision du Conseil, vous avez demandé à la Commission AGER, élargie à plusieurs Maires, de travailler sur les cahiers des charges de ces DSP.

C'est le 10 avril 2012 que nous avons eu notre première réunion. Depuis ce sont plus de 15 heures de travail que les présents à cette Commission ont consacré, sous la présidence de Mme Martine Vassal.

Mon point de vue sur le travail est un peu différent de celui qui vient d'être exposé.

Aujourd'hui, on nous présente trois rapports qui n'ont aucun caractère obligatoire dans le processus de ces DSP, mais en creux, ils dessinent les choix que vous entendez traduire cet été dans les DCE pour lancer concrètement la procédure d'appel d'offres.

Je dis bien en creux : car ils sont suffisamment explicites sur les caractéristiques et les périmètres retenus, mais presque vides de propositions précises relevant d'un choix politique de notre assemblée.

Au point de soulever en Commission AGER préparatoire à cette session, incompréhensions, réserves et retrait de la première version de ces rapports.

Précisons également que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a effectivement été saisie, mais des premières versions retirées... Et surtout, la lecture du procès verbal atteste formellement qu'elle n'a pas rendu d'avis, contrairement à ce qui est visé dans les deux délibérations.

Voilà pour la forme qui voudrait laisser à penser qu'on avance ensemble dans le processus.

Et comme la forme est toujours une expression du fond qui revient à la surface, j'en viens au fond des problématiques.

Tout le monde connaît l'avis du groupe CRC sur le choix de DSP : nous ne l'avons pas approuvé, considérant qu'il était plus que temps de soustraire ce bien commun de l'humanité à toute logique marchande.

Il n'en reste pas moins que nous sommes très attachés à la transparence d'élaboration et de suivi de ces nouveaux contrats, ainsi qu'aux réponses qu'ils seront en mesure d'apporter aux besoins de nos concitoyens, dans leur diversité.

A partir des points d'arbitrage formulés, nous avons fait le 16 avril six propositions.

La première : Disposer des protocoles de fin de contrats pour avoir connaissance en amont d'un état des lieux, indispensable pour construire les nouveaux cahiers des charges. Nous ne les aurons pas. Car la délibération n°42 d'aujourd'hui nous dit ce que seront ces protocoles et leurs timings, mais sans aucune donnée chiffrée concernant les biens, les provisions d'investissements, les personnels... alors que l'annexe n°7 comporte 17 pages de récapitulatifs livrables, dont certaines depuis le 25 avril 2012.

Deuxièmement, nous proposons d'envisager une variante de gestion de l'approvisionnement de l'eau par le canal de Marseille à partir duquel s'alimentent 20 autres communes hors MPM à qui nous « vendons » de l'eau potable ou brute. Et pour ce faire, proposer la création d'une Société Publique Locale d'approvisionnement en perspective du futur pôle métropolitain, avec les communes et les agglos concernées aussi par le renouvellement de leurs contrats.

Ce débat n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu, puisque nous actons aujourd'hui que le canal de Marseille continuera de faire partie du périmètre de la délégation.

Troisièmement, la gouvernance et le contrôle. Pour aller au-delà de l'obligation légale du rapport annuel des délégataires, ce que proposent les orientations d'aujourd'hui, il faut selon nous répondre au moins à trois exigences :

La première est la création dès maintenant d'un conseil citoyen associant les usagers aux choix et au contrôle du service public de l'eau et de l'assainissement de MPM, doté de moyens autonomes inscrits au budget annexe - au même titre que le Conseil de Développement dans le budget principal. C'est d'autant plus indispensable et légitime que les usagers sont à l'heure actuelle les seuls créanciers de ce service public.

Deuxième exigence qui fait plutôt consensus après débat en Commission : une société dédiée par contrat permettant une plus grande lisibilité de la mise en œuvre et des

comptes des services eau et assainissement.

Les orientations d'aujourd'hui s'en tiennent à « *une structure juridique dédiée* ».

Enfin, des contrats à durée raisonnable de 10 à 12 années, avec clauses de revoyure et formules de révisions tarifaires particulièrement encadrées.

Or, au nom d'une masse d'investissements partagés, mais à ce jour insuffisamment quantifiés en Commission, notamment en matière de mise aux normes de notre réseau d'assainissement, on s'aligne sur la durée maximale des 15 ans.

La tarification. C'est un chantier complexe, nous le savons. Mais qui doit tracer les lignes ? Les candidats à partir de ce qu'ils considèrent eux comme étant le juste prix englobant entre autre un haut niveau de rémunération de leurs actionnaires ?

Ou la collectivité en demandant explicitement la mise en synergie de trois objectifs :

> Harmoniser à la baisse le prix de référence du mètre cube afin de ne pénaliser aucun usager. Avec l'augmentation de 5% en moyenne au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la variation du prix de l'eau en DSP va de 2,95 euros à Septèmes à 3,94 euros à La Ciotat où la part du délégataire intervient pour 85 % de ce prix, contre 81% à Marseille/Allauch et 75% à Septèmes.

> Garantir aux foyers les plus démunis une dépense d'eau ne dépassant jamais 3% de leurs revenus pour un volume moyen de 120 mètres cubes par an, par famille avec trois enfants.

De ce point nous prenons acte des deux dispositifs proposés dans la Commission pour adosser cette disposition au Fonds Social du Logement évoqué.

> Construire une péréquation tarifaire en distinguant les usages en plusieurs paliers de volumes consommés, à définir en concertation avec les usagers : Eau vitale au prix coûtant hors taxes et redevances – Eau utile – Eau de confort – Eau d'activité économique industrielle, commerciale, et l'Eau agricole.

Nous avons entendu la complexité de mise en œuvre dans un habitat essentiellement collectif. Mais d'autres agglomérations en région parisienne s'y sont attelées. En faisons-nous un objectif social et écologique assortis de moyens à construire dans la durée des contrats ? Rien de tel dans les orientations présentées.

Demander « *un système de tarification simple et lisible* » assorti d'une formule de révision maîtrisée est nécessaire, mais ne nous rapproche pas d'un accès à l'eau et l'assainissement socialement juste et économiquement écologique.

Enfin, nous avons avancé deux autres propositions :

Une sur la politique de Recherche et Développement pour économiser ce bien commun de l'humanité et sécuriser son accès sur le très long terme.

Une sur la participation au développement de la coopération internationale pour rendre effectif le droit à l'eau et à l'assainissement.

Monsieur le Président, visiblement nous ne faisons pas le même bilan d'étape du processus en cours et du travail de la Commission.

Le 6 juillet, une nouvelle Commission doit se réunir et je m'interroge aujourd'hui sur l'utilité d'une telle réunion.

D'ailleurs dans la délibération présentée aujourd'hui, il n'est fait aucun état du travail et des débats de la Commission. Je ne demande qu'à être rassuré.

Pour l'instant, nous voterons contre les trois rapports qui nous sont présentés.

**Madame NESPOULOUS.**- Monsieur le Président, chers collègues, « L'eau est un bien commun » et nous, élus Europe Ecologie Les Verts, souhaitons la gestion de l'eau potable et de l'assainissement en régie publique.

*(Brouhaha, tumultes)*

Cela, nous l'avons dit et répété tout au long de l'année dernière, du moins jusqu'au Conseil de Communauté du 8 juillet 2011, au cours duquel le principe des délégations de service public a été approuvé.

Une année s'est écoulée. Le cahier des charges des futures DSP s'est peu à peu élaboré, ponctué par quelques Commissions de travail spécifiques auxquelles nous n'avons pas participé, réaffirmant ainsi notre opposition au principe des DSP.

Aujourd'hui, nous n'approuverons pas les orientations du cahier des charges des DSP concernant l'exploitation des services publics d'assainissement et d'eau potable.

Nous avons noté en particulier la durée des DSP fixée à 15 ans, qui nous semble trop longue. De même que le point évoquant la transparence technique et financière ne nous assure pas d'une réelle transparence. La proposition d'une structure juridique dédiée à l'intérieur même de la société délégataire ne pourra pas offrir la même clarté qu'une société juridique externe chargée de contrôler la gestion du délégataire.

J'ajouterai pour conclure que le nouveau gouvernement de François Hollande défend les notions de bien commun et que nous, élus écologistes, comptons sur cette dynamique pour renforcer nos positions nationales et locales sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Nous souhaitons que, dans un avenir proche, l'ensemble de la Communauté Urbaine MPM jusqu'à sa Présidence puisse faire siens ces principes de gestion publique et citoyenne, pour le bénéfice de nos administrés.

Merci Monsieur le Président.

**Monsieur ESPINOSA.**- Bonjour à tous. Je m'adresse à vous pour attirer votre attention sur quelque chose que je considère comme important pour la DSP que l'on va signer.

Hier, nous avons fait une conférence sur les eaux de baignade à Marseille. Il va y avoir une réglementation et si on ne fait rien, en 2015, on pourrait voir quelques plages fermer. Si on a quelques plages fermées, c'est catastrophique du point de vue touristique mais aussi du point de vue économique pour Marseille.

Quelle est la faille de ces DSP ? Le parent pauvre de ces DSP, l'assainissement. Sur 3 euros, il y a deux euros pour l'eau et un euro pour l'assainissement, grosso modo.

Nous sommes très en retard par rapport à l'investissement. Aujourd'hui, nous avons besoin de bassins de rétention à Marseille. A Bordeaux, il y en a 10 fois plus qu'à Marseille. A Barcelone, il y a un million de mètres cubes en termes de bassin de rétention.

Cela signifie qu'il faut faire un investissement très important qui est de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros. L'Agence de l'Eau peut nous donner 30% de la somme, vous le savez très bien.

On règle ainsi deux problèmes à la fois, le problème de 2015 par rapport aux eaux de baignade et un autre problème. Car en septembre ou octobre, on peut avoir des pluies diluviennes et il faut retenir toute cette eau qui va arriver de l'Huveaune.

On doit également faire tout le nécessaire au niveau de la rivière pour mettre en place un schéma d'aménagement de gestion d'eau sur l'Huveaune car il y a une possibilité aujourd'hui de faire des zones humides à côté de cette rivière pour éviter cette pollution qui arrive à Marseille. Mais nous avons un seul problème, c'est que les eaux pluviales sont

gérées par la Ville de Marseille et l'assainissement par MPM. Comment fait-on lorsqu'on a un réseau unitaire dans lequel on a l'assainissement et les eaux pluviales ?

Pour finir, je dirais que mon autre inquiétude par rapport à cette DSP concerne l'eau potable. On parle en ce moment d'avoir une partie fixe par rapport à la redevance des citoyens.

J'attire votre attention sur le fait que si l'on met une partie fixe, pour les citoyens qui consomment peu d'eau, ce serait injuste, ce serait une mauvaise chose. C'est tout ce que je voulais dire.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Espinosa, bien entendu, contrairement à ce que vous pouvez penser, l'assainissement sera un des points durs de la négociation que nous aurons avec les candidats pour la délégation de service public du contrat de l'assainissement.

Pourquoi ? Parce qu'il va falloir négocier de très gros investissements, il s'agit de quelque chose de crucial.

Aujourd'hui, les grandes métropoles urbaines n'ont pas véritablement de problème de traitement de l'eau, elles ont toutes un problème d'assainissement, le problème des eaux usées et celui des eaux de baignade pour les métropoles côtières comme la nôtre.

S'agissant de l'Huveaune, il est évident que nous sommes à l'embouchure de l'Huveaune, donc nous prenons tout ce qui y est déversé lorsqu'il y a des gros orages. Mais l'Huveaune se traite aussi en amont dans les autres agglomérations que parcourt l'Huveaune. Ça, c'est aussi un travail métropolitain.

**Madame CARADEC.**- Monsieur le Président, chers collègues, ne refaisons pas le débat que nous avons déjà eu. Aujourd'hui, il y a des DSP, cela a été acté, il faut les construire et les construire intelligemment.

Le renouvellement des deux délégations de service public, celle sur l'eau et celle sur l'assainissement représentent une opportunité déterminante pour la Communauté Urbaine, comme pour les communes membres.

En 2014, nous allons engager notre institution pour une période de 15 ans. C'est donc une occasion, qui ne se représentera pas avant longtemps, d'affirmer politiquement des objectifs volontaristes et de les traduire techniquement et économiquement.

En effet, l'eau et l'assainissement constituent des problématiques aux enjeux importants, d'abord, en matière de coût supporté par nos concitoyens et par les collectivités territoriales, ensuite, en matière environnementale : économie d'une ressource de plus en plus précieuse, l'eau ; la limitation des rejets dans le milieu naturel, pour l'assainissement. Et là, je rejoins tout à fait les préoccupations de M. Espinosa et de vous-même, Monsieur le Président.

Je rappellerai les discours respectifs du Maire de Marseille et du Président de la Communauté Urbaine, lors du dernier Conseil Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille en ce qui concerne les économies d'eau et la forte diminution des rejets. Discours responsables, certes, mais auxquels il convient de donner aujourd'hui les moyens adéquats

Les délégations de service public doivent constituer un outil d'amélioration de la performance, et ainsi aboutir à deux services modernisés tels que notre territoire est en droit d'obtenir.

Pour cela, je citerai quelques-uns des objectifs majeurs que ces contrats doivent atteindre :

Pour la distribution de l'eau :

- la baisse régulière du prix de l'eau et le contrôle de son évolution au cours du temps,

- l'amélioration du rendement de distribution, c'est-à-dire la réduction des fuites,
- une tarification adaptée,
- un entretien régulier du réseau.

Pour l'assainissement :

- je l'ai déjà cité : la forte diminution des rejets en milieu naturel. A l'heure d'un Parc National, il est impératif de moderniser notre réseau et nos installations. J'en profite pour signaler que malheureusement, ce gain d'efficacité attendu de nos installations ne suffira pas : ce sont les bassins versants de l'Huveaune, du Jarret, des Aygalades qui sont également concernés et j'en appelle ici aux institutions compétentes pour qu'elles aussi prennent les dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif de préservation.

- La réduction du risque liée aux inondations. Sur le territoire de la Commune de Marseille, nous disposons d'un réseau unitaire qui doit être à la mesure des enjeux de protection des personnes et des biens.

Compte tenu de la forte interdépendance entre les réseaux d'assainissement et pluvial sur Marseille, la Ville de Marseille souhaite, comme elle l'a fait jusqu'à présent, confier à la Communauté Urbaine la gestion du réseau d'eau pluviale dont elle reste de par la loi, compétente. Mais, parce qu'elle reste compétente, elle entend ardemment peser sur l'atteinte des objectifs ainsi énoncés et par cohérence sera vigilante sur les conditions et les moyens qui y contribueront.

En effet, l'atteinte de ces objectifs passe par une amélioration, une modernisation de nos équipements et donc par des investissements importants. Aussi, faut-il noter que les orientations qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui comportent des éléments qui permettront d'intégrer à la délégation de service public certains travaux d'investissement sans lesquels, sans doute, nos bonnes intentions risqueraient de rester lettres mortes. Sur ce point, c'est bien le concours technique d'entreprises compétentes qui est recherché pour définir, concevoir et mettre en œuvre les meilleures solutions.

Face à ces problématiques complexes, à la constitution de solutions efficaces, mais aussi aux enjeux financiers, la collectivité délégante ne doit pas abandonner sa compétence pour le temps de la délégation. Elle reste l'arbitre des engagements, le défenseur des usagers et de l'intérêt public. Aussi, tous les moyens de contrôles techniques et financiers doivent être garantis. Il faut disposer des outils, documents les plus lisibles possibles pour assurer avec pertinence notre rôle de délégant responsable.

En conclusion, objectifs ambitieux, attribution de moyens nécessaires, garantie de contrôle efficace doivent être les axes de ces délégations de service public et être traduits dans les futurs cahiers des charges. L'importance des enjeux concernés, la période de contrat longue, certes, mais nécessaire pour offrir une perspective suffisante aux délégataires pour le responsabiliser, doivent être à l'esprit des instances compétentes dans la phase de mise en concurrence, et particulièrement celles de la négociation et de la mise au point du contrat final pour assurer à notre institution un outil efficace et digne de notre territoire métropolitain.

Si la maîtrise de ces contrats est la pleine compétence de la Communauté Urbaine, les communes membres seront attentives à la préservation de l'intérêt public et à la défense des administrés.

En approuvant les orientations exposées dans ces deux rapports, nous vous accordons notre confiance, mais nous maintiendrons notre vigilance active, et là j'excuse Martine Vassal, mais je lui fais confiance pour la vigilance.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Vous pouvez rajouter « active ».

**Monsieur AMIRATY.**- Monsieur le Président, je ne veux pas répondre à M. Poggiale. Je prends acte de tout ce qu'il a dit. Il ne peut pas répondre comme il ne lui reste plus que 7 secondes. Il aurait très peu de temps pour exprimer un avis différent.

Je voudrais dire qu'au cours des différentes Commission, il y a eu deux points d'achoppement : la durée et le mode de gouvernance.

La Commission a exprimé, comme vient de le faire M. Poggiale ici et d'autres collègues, des avis et c'est tout l'intérêt de la Commission à savoir que ces avis, ces points de vue vous remontent Monsieur le Président et qu'in fine, ils constituent une aide à la décision finale pour vous.

Il y a des avis différents, je pense notamment aux variantes d'approvisionnement hors périmètre de la commune ; sur une convention ou la création d'une structure, cela a été exprimé ; sur la gouvernance, elle-même, la création d'un conseil citoyen, cela a été exprimé. Cela rejoint votre préoccupation de transparence sur cette délégation de service public et sur son suivi.

Sur la question des investissements, il a quand même été donné un protocole d'accord de sortie de délégation de service public qui fait état de la situation et qui doit continuer à servir de base pour établir ensuite le cahier des charges.

Sur la tarification, je rappelle le chapitre 6 de la délibération que nous avons aujourd'hui en vote, notamment, nous conservons, en qualité d'autorité organisatrice, les services, les prérogatives relatives à la fixation de la politique tarifaire.

Il est à noter que nous n'avons pas pu avoir une proposition structurée, relative à une tarification dite sociale. La réflexion continue. J'ai souhaité que nous nous orientions vers les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement. Cette question est toujours à creuser : de quelle manière pouvons nous intégrer le comité département du FSL, comment pouvons-nous travailler avec les services techniques du FSL. Ce serait en tout cas l'occasion d'être plus près de la situation sociale de nos concitoyens en difficulté au regard de l'eau. Je rappelle d'ailleurs qu'il y a un FSL eau, mais tout cela est encore à creuser.

Sur la coopération, je suis aussi tout à fait favorable à ce que nous mettions sur la coopération internationale un chapitre par rapport à la loi Oudin.

Sur l'interrogation de Mme Nespoulous, là aussi, ce sont des questions qui nous tiennent à cœur, à vous aussi, Monsieur le Président, à savoir la question du contrôle de la gestion.

Le chapitre qui relève nos prérogatives en tant qu'autorité organisatrice, relève la définition de grands axes de mise en œuvre pour des principes de développement durable dans la gestion du service.

Pour ce qui concerne la question du pluvial, j'ai entendu M. Espinosa et Mme Caradec et j'en terminerai par là : oui, nous devons aller jusqu'au bout des choses pour faire en sorte que les rejets soient les moins nombreux possibles et nous tenons tous à notre environnement naturel. Même avant la création du Parc National des Calanques, nous y étions très attachés.

Quant à la question du réseau unitaire sur la Ville de Marseille, vous avez accepté, Monsieur le Président, de prendre en charge le pluvial de la Ville de Marseille, le lot centre, notamment parce qu'il est pour partie unitaire.

Madame Caradec, je comprends que vous nous disiez que vous allez être extrêmement attentive à la qualité de ce réseau, à la manière dont la Communauté Urbaine va traiter ce réseau, et les investissements que nous allons faire.

Je voudrais terminer en disant qu'il ne faudra pas oublier que nous allons partir de l'état des réseaux et en fonction de ce dont nous héritons, nous allons programmer des investissements. Mais nous avons, Madame Caradec, les mêmes objectifs que vous en termes de qualité du service public.

Il y aura peut-être à étaler, mais nous vous demanderons certes d'être vigilante, mais aussi de considérer que le réseau unitaire n'est pas toujours en bon état. Je rappelle qu'il y a des endroits où le réseau date du 19<sup>ème</sup> siècle sur Marseille.

Merci Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Amiraty. On l'a bien vu, dans l'ensemble de ces contrats, la volonté de MPM, c'est tout d'abord de contrôler la DSP, puis de contrôler le niveau des investissements nécessaires (et ils sont très importants) et enfin de contrôler le niveau de performance et les prix.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen  
à l'exception de M. Guissani s'abstenant  
et de Mme Desmats et M. Rosso votant pour

Votes contre de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Semeriva et Agullo

Vote contre de Mme Durando

Votes contre de MM. San Marco et Rahmani

Abstentions de Mme Mattéi et de MM. Ounanian, Illac et Espinosa

**41. AGER 002-29/06/12 CC - Exploitation du service public d'eau potable des communes de Marseille Provence Métropole - Approbation des orientations des cahiers des charges de la délégation de service public**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen  
à l'exception de M. Guissani s'abstenant  
et de Mme Desmats et M. Rosso votant pour

Votes contre de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Semeriva et Agullo

Vote contre de Mme Durando

Votes contre de MM. San Marco et Rahmani

Abstentions de Mme Mattéi et de MM. Ounanian, Illac et Espinosa

**42. AGER 003-29/06/12 CC - Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à la majorité**

Votes contre de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet, Semeriva et Agullo

Vote contre de Mme Durando

Votes contre de MM. San Marco et Rahmani

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen  
à l'exception de Mme Desmats et M. Rosso votant pour

**43. DOSSIER RETIRE**

**44. AGER 005-29/06/12 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2011 - Présentation des Rapports Annuels des Délégués**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il s'agit de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2011 et de la présentation des rapports annuels des délégués.

**45. AGER 006-29/06/12 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative au recalibrage du ruisseau des Aygaldes**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**46. AGER 007-29/06/12 CC - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la participation aux frais de rénovation du barrage de Vallon Dol à Marseille**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**47. AGER 008-29/06/12 CC - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins à Marseille, 13ème arrondissement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**48. AGER 009-29/06/12 CC - Affectation d'une autorisation de programme pour l'amélioration de la désodorisation de l'unité de traitement des boues de la station d'épuration de Marseille**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**49. AGER 010-29/06/12 CC - Application des taux de TVA aux tarifs pour frais de branchement particulier sur les nouveaux réseaux d'assainissement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

- 50. AGER 011-29/06/12 CC - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute conclue avec la Société du Canal de Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

- 51. AGER 012-29/06/12 CC - Approbation de dégrèvements sur des factures d'eau 2011, suite à des fuites sur les installations privées à Plan-de-Cuques**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

- 52. AGER 013-29/06/12 CC - Instauration et modalités d'application de la participation pour l'assainissement collectif (PAC)**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

- 53. AGER 014-29/06/12 CC - Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le territoire de Plan-de-Cuques**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

- 54. AGER 015-29/06/12 CC - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

**Monsieur LAPEYRE.**- Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année et conformément à la loi, nous devons nous prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport, élaboré par les services de la Communauté Urbaine, nous permet de porter un avis, Monsieur le Président, sur la politique de gestion des déchets que vous avez décidé de mettre en œuvre l'année dernière, et plus généralement, depuis 2008.

À la lecture des indicateurs techniques de ce rapport, et les chiffres parlent d'eux-mêmes, votre politique est un échec. En effet, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont augmenté passant de 433 000 tonnes en 2010 à 435 000 tonnes en 2011.

Sur le territoire de MPM, et considérant que la population n'augmente que de 0,1 %, nos concitoyens continuent malheureusement à produire plus de déchets.

Et donc, c'est bien votre politique de réduction des déchets à la source qui s'avère totalement inefficace et inadaptée.

À quoi bon avoir créé en 2010, si ce n'est que pour des effets d'annonce, une commission « Tri sélectif, réduction des déchets à la source » si vous ne mettez pas en œuvre les recommandations et les propositions qu'elle vous a faites.

Monsieur le Président, vous manquez de détermination et de volonté politique dans le domaine de la gestion des déchets.

Depuis des années et dans cet hémicycle, j'interviens pour dire que pour réussir une politique de gestion des déchets modernisée et efficace, il est indispensable de s'appuyer fortement et fermement sur la réduction du volume des déchets et le développement du tri sélectif et du recyclage.

Alors qu'avec la collecte sélective, c'est la qualité de vie du quotidien des habitants de notre collectivité qui est privilégiée, c'est notre environnement qui est préservé et ce sont les exigences de santé publique qui sont respectées, votre politique en matière de développement et de valorisation du tri sélectif est aussi un échec.

Pour illustrer mes propos, je citerai quelques chiffres significatifs du rapport :

En matière de collecte sélective par les colonnes d'apport volontaire, MPM a collecté en 2011, 5 298 tonnes de papiers, journaux, alors qu'elle en avait collecté 11 737 tonnes en 2010, soit une diminution de plus de 54 % !

En 2011, seulement 40 % des habitants de MPM étaient raccordés à la collecte sélective en point d'apport volontaire pour les emballages !

Seulement 41 % des habitants de MPM étaient raccordés à la collecte sélective en point d'apport volontaire pour les journaux, revues et magazines !

Seulement 23 % des habitants de MPM étaient raccordés à la collecte sélective en point d'apport volontaire pour ce que l'on appelle le biflux c'est-à-dire les emballages et les journaux !

En 2010, MPM disposait de 3 869 colonnes d'apport volontaire, en 2011 il y en a 3 883 soit seulement 14 de plus sur tout le territoire de la Communauté Urbaine, cela ne fait même pas une par commune !

Comment voulez-vous, Monsieur le Président, avec de tels résultats, motiver et inciter nos concitoyens à adopter des comportements plus vertueux en matière de réduction des déchets à la source et en matière de tri sélectif ?

Ils sont très souvent découragés, car vous ne leur offrez pas les moyens nécessaires à la pratique du tri sélectif.

De surcroît, et chaque année, nos concitoyens qui sont aussi des contribuables sont écrasés par le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'ils ont à régler.

Pourtant et je le rappelle, l'optimisation de la collecte sélective permettrait de réduire sensiblement la quantité des déchets à brûler ou à enfouir et donc de réduire pour les contribuables le coût d'exploitation du service de traitement et d'élimination des déchets.

Alors, Monsieur le Président, en matière de gestion des déchets, allez-vous enfin arrêter de pratiquer la politique de l'autruche en écoutant tous les élus de la Commission « Tri sélectif-réduction des déchets à la source » qui vous ont fait des propositions et j'en formulerai deux :

- Développer le principe de l'éco conception en conditionnant les aides de notre collectivité aux pôles de compétitivité, à l'intégration de critères d'éco conception dans l'élaboration des produits issus des activités de ces pôles.
- Instauration d'un abattement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les ménages pratiquant le compostage domestique.

Constatant que vous n'avez aucune ambition pour mener à bien une véritable politique de gestion des déchets, modernisée et efficace, en associant tous les élus quel que soit leur appartenance politique, car je le rappelle les déchets ne sont ni de droite, ni de gauche, et comme l'an dernier, les élus du groupe UPAC voteront contre ce rapport.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il n'y a pas de vote sur ce rapport Monsieur Lapeyre, vous devriez le savoir, mais vous avez parfaitement le droit d'être contre.

**Monsieur LAPEYRE**.- Monsieur le Président, c'est contre votre politique que vous menez en matière de traitement des déchets. Ce n'est pas tant le rapport, ce sont surtout les indicateurs techniques. C'était bien sur votre politique et non sur le rapport en lui-même.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je ne doute pas de votre vocation à voter contre. Je vous dirais simplement un mot. Quand nous sommes arrivés à la tête de Marseille Provence Métropole, il y avait 470 000 tonnes d'ordures ménagères grises à traiter. J'en veux pour preuve que l'incinérateur était prévu pour 360 000 tonnes d'incinération et 110 000 tonnes de méthanisation, ce qui fait 470 000 tonnes. Il était bien configuré comme cela. Aujourd'hui, nous en sommes à 434 000 tonnes, alors ne me dites pas que les déchets n'ont pas diminué.

**Monsieur LAPEYRE**.- Et la collecte sélective !

**Monsieur VIARD**.- Il nous arrive d'être un peu politiciens, mais là, vous avez quand même un peu dépassé les bornes, car vous étiez dans cette Commission.

Vous savez extrêmement bien que l'on est en train de mettre en place cette politique sur 5 ans, cofinancée par l'ADEME. Vous savez extrêmement bien que l'on a commencé par engager des gens notamment l'ancien directeur d'Eco Emballages pour mettre en place cette politique. Vous savez extrêmement bien que l'ADEME nous a financés et que nous sommes le premier financement des grandes villes françaises pour le développement du tri sélectif. Vous savez extrêmement bien que cette année est une année d'évaluation.

Effectivement, tous les ans, la diminution des déchets et l'augmentation du tri sélectif sera l'indicateur du fait que l'ADEME reconduit son financement.

Par rapport à cette Commission, que j'avais l'honneur de présider et à laquelle vous participiez, nous sommes exactement dans les délais que nous avons annoncés. Nous avons mis en place le Haut Conseil des Déchets avec les artisans, avec les chefs d'entreprise, et j'ai encore rencontré dernièrement l'ensemble des artisans, le Président de la Chambre de Commerce, car avec tous ces partenaires, il faut construire des façons de travailler ensemble.

Nous sommes en train de faire tout cela donc je trouve que votre discours est quand même un peu décalé.

Effectivement, nous avons mis 4000 ou 5000 composteurs individuels et par rapport à la taille de l'ensemble du système, cela ne diminue pas du jour au lendemain les quantités, c'est tout à fait exact.

Je ne dis pas que vos chiffres sont faux. Je dis simplement que nous avons annoncé une politique sur 5 ans. Nous sommes en train de la mettre en place. Je pense qu'elle commence à donner des résultats. La confirmation par l'ADEME le prouve et le fait que les artisans et la Chambre de commerce rentrent dans cette politique le montre aussi.

Je pense que sur cette question, vous avez fait une attaque un peu politicienne sur un sujet que nous sommes en train de traiter. Mais j'accepte le principe de l'évaluation qui, de toute façon, sera annuelle, car elle est imposée par le contrat avec l'ADEME.

Vous avez raison de dire que l'on doit donner des chiffres, on doit obtenir les chiffres sur les cinq ans. Pour l'instant, nous sommes calés par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés et on ne peut pas nous demander aujourd'hui d'atteindre les objectifs prévus dans 5 ans sinon, nous ne sommes plus dans une assemblée sérieuse.

*(Applaudissements)*

**55. AGER 016-29/06/12 CC - Actualisation des tarifs de la redevance spéciale pour enlèvement et élimination des déchets assimilés**

**Monsieur TALAZAC.**- Monsieur le Président, un mot bref en raison de l'heure tardive.

Vous nous proposez une augmentation de la redevance des commerçants qui sont vertueux puisqu'ils paient bien leur redevance, présentent leurs déchets et reçoivent un service particulier.

La redevance n'est pas un outil d'optimisation budgétaire. La redevance est un outil au service d'une politique, et en la matière, d'une politique de nettoyage.

L'augmentation de cette taxe ne va pas dans le sens d'une amélioration du nettoyage. Pourquoi ? Elle pénalise les bons élèves, les commerçants ou les artisans qui doivent mettre des déchets sur la voie publique et qui paient pour cela. Elle n'encourage pas les mauvais élèves, c'est-à-dire ceux qui ne paient pas et ne sont pas tentés de se déclarer.

C'est un vieux travers socialiste de faire payer plus ceux qui paient déjà et de ne pas augmenter les possibilités de faire payer un peu, beaucoup de monde.

Nous ne pensons pas que ce soit une bonne politique, aussi, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstention du groupe UPAC

**56. AGER 017-29/06/12 CC - Mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**57. AGER 018-29/06/12 CC - Déploiement de l'expérimentation du compostage collectif sur le territoire de Marseille Provence Métropole avec des associations d'habitants, des bailleurs ou des syndicats de copropriétés**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**58. AGER 019-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**59. AGER 020-29/06/12 CC - Demande de subvention FEDER pour l'accompagnement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans l'opération "Printemps des Quartiers"**

**Monsieur MADROLLE.**- Monsieur le Président, j'aimerais faire ici le bilan d'une année où vous m'avez confié la Vice-présidence aux fonds européens. C'est un dossier assez complexe, je vais essayer d'être bref et je resterai à votre disposition pour pouvoir en parler par la suite à ceux que cela intéresse.

En 2008, la Communauté Urbaine est devenue « *autorité de gestion* » des fonds européens sur son territoire.

Aujourd'hui, MPM gère trois enveloppes de fonds européens, celle du FEDER, le Fonds Européen de Développement Régional pour un montant de 10 millions d'euros, celle du FSE, le Fonds Social Européen, pour 1,8 million d'euros et celle des PLIE pour 5,4 millions d'euros.

Ces trois enveloppes peuvent être utilisées pour le cofinancement de nombreux projets sur l'espace communautaire, dans le cadre des orientations élaborées avec la Commission Européenne lors de la programmation initiale, fin 2007. Les priorités évoquées alors étaient axées sur le développement économique au service de l'emploi, l'insertion, la cohésion sociale et territoriale, plus particulièrement dans les espaces urbains sensibles.

Monsieur le Président, voilà un an, vous m'avez confié la Vice-présidence aux fonds européens, et vous m'avez fixé comme feuille de route une utilisation plus efficace des fonds européens, pour qu'ils bénéficient plus directement aux populations qui en ont le plus besoin.

Permettez-moi donc de vous présenter rapidement un premier bilan de l'année écoulée.

Nous avons tout d'abord souhaité que notre démarche soit la plus collégiale possible. C'était votre choix, Monsieur le Président, et je vous en remercie. Pour ce faire, nous avons mis en place un comité d'élus issu de tous les groupes politiques de cet hémicycle, Myriam Salah-Eddine, Charles Vigny, Houaria Hadj-Chikh et Jean Brunel, qui ont pour mission de juger de l'opportunité et du bienfondé, d'attribuer tel ou tel financement à telle ou telle association, ou organisme.

Nous avons également souhaité faire un état des lieux précis des subventions déjà attribuées. À notre grande surprise, nous nous sommes aperçus que seuls 20 % des fonds disponibles dans le cadre du programme de financement 2007-2013 avaient été utilisés, profitant par ailleurs bien trop souvent à de grandes structures institutionnelles.

C'est pourquoi nous avons souhaité améliorer la communication vers les plus petits porteurs de projets. Ceux qui sont au quotidien sur le terrain. Avec le Service Europe et Subventions, nous les avons rencontrés, écoutés, guidés. Qu'ils en soient remerciés.

Et les résultats, Monsieur le Président, sont extrêmement positifs.

En un an, nous avons vu notre taux d'intervention sur les fonds européens, quasiment tripler. Et surtout, bénéficiaire plus directement aux populations dans les quartiers les plus en difficulté.

Si nous sommes très satisfaits des résultats obtenus dans le cadre du fléchage initial, nous avons souhaité, avec votre plein soutien, élargir le champ d'action des financements européens de MPM.

C'est ainsi que vous avez signé le 9 mai dernier, un accord de cofinancement de « *Marseille Capitale Européenne de la Culture* », avec l'opération « Quartiers Créatifs » pour environ un million d'euros.

Depuis quelques mois, le service instructeur voit affluer les dossiers de demandes de cofinancement. À ce jour, une cinquantaine de dossiers sont en attente, et nous allons désormais devoir faire des arbitrages entre les dossiers éligibles, car si nos prévisions s'avèrent exactes, nous aurons consommé la totalité de l'enveloppe de fonds européens d'ici la fin de la programmation, c'est-à-dire fin 2013.

Par ailleurs, je tiens aussi à souligner que MPM est également directement bénéficiaire des Fonds Européens. Grâce au FEDER, nous venons en remplacement d'un investissement en fonds propres de la Communauté Urbaine à hauteur de 2,5 millions d'euros sur le projet du pôle de création d'entreprises à la Cabucelle. Vous concéderez qu'en période de crise, c'est une économie non négligeable.

C'est aussi grâce à ces fonds que nous avons pu renforcer le Service Europe de MPM sans surcoûts, et désormais mieux faire face aux nombreuses demandes que j'évoquais précédemment.

Dans un secteur d'intervention grand comme MPM, je constate chaque jour le rôle de catalyseur et l'effet d'entraînement des fonds européens sur le reste de l'action publique.

Les négociations sur la programmation 2014-2020 vont bientôt débuter, et je sais que nos parlementaires européens contribueront à faire exister ce projet et je souhaite que nos députés européens présents dans cet hémicycle puissent le porter au niveau du Parlement Européen, au niveau de la Commission et au niveau du SGAR. Nous avons pour ambition de poursuivre et renforcer la stratégie de développement des fonds européens avec votre accord, Monsieur le Président.

Au moment où l'Union Européenne traverse une crise politique grave, mais surtout une « *crise d'image* », je crois qu'il est important de montrer aux citoyens que l'Europe agit au quotidien, à nos côtés et que c'est un beau projet. Et je suis plutôt fier des premiers résultats que nous avons obtenus.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, au nom de la commission des élus, de la confiance que vous avez mise en elle et de la confiance que vous m'avez particulièrement témoignée en me confiant cette vice-présidence au développement des fonds européens.

Merci Monsieur le Président, merci, chers collègues.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Orgeas, la Commission Développement durable, innovations et prospective s'est réunie le 21 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

**Monsieur ORGEAS.**- Tous les rapports ont été votés à l'unanimité de la Commission.

**60. DDIP 001-29/06/12 CC - Attribution de subventions aux entreprises pour l'Appel à Projets 13 dans le cadre des Pôles de Compétitivité**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**61. DDIP 002-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention à l'association Science Frontières**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**62. DDIP 003-29/06/12 CC - Avis de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur l'adhésion des communes à la Charte du Parc National des Calanques(PNC)**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

Abstentions de Mmes Cardona, Salvo et de MM. Tixier, Valéri, Alexanian, Pepe et Mattéi.

**COMMISSION RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Madame Salah-Eddine, la Commission s'est réunie le 19 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

**Madame SALAH-EDDINE.**- L'ensemble des rapports présentés à la Commission a reçu un avis favorable.

**63. RNOV 001-29/06/12 CC - Programme Local de l'Habitat 2012-2018 - Création d'un Fonds d'Innovation pour l'Habitat**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

64. RNOV 002-29/06/12 CC - Programme Local de l'Habitat 2012-2018 - Création d'un dispositif de soutien au bail à réhabilitation

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

65. RNOV 003-29/06/12 CC - Approbation de la programmation associative 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat

**Monsieur SAN MARCO.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

66. RNOV 004-29/06/12 CC - Approbation de la programmation associative 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane

**Monsieur SAN MARCO.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

67. RNOV 005-29/06/12 CC - Approbation de la programmation associative 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons

**Monsieur SAN MARCO.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

68. RNOV 006-29/06/12 CC - Approbation de la programmation associative 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille et d'une participation financière au Groupement d'Intérêt Public pour la Gestion de la Politique de la Ville à Marseille

**Monsieur SAN MARCO.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

69. RNOV 007-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention à l'association Handitoit Provence

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

70. RNOV 008-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention pour la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au programme de recherche "Plate-forme d'Observation des Projets de Stratégies Urbaines 2" POPSU 2

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

71. RNOV 009-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention à l'association Régionale des Organismes HLM des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dans le cadre de la révision du Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

72. RNOV 010-29/06/12 CC - Approbation d'une convention-cadre de partenariat avec la SACICAP de Provence et la SACICAP Midi Méditerranée

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

73. RNOV 011-29/06/12 CC - Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes - Approbation de l'avenant n°1 à la convention passée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le Vallon de Malpassé à Marseille (13ème arrondissement)

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

74. RNOV 012-29/06/12 CC - Mise en œuvre d'une centrale de mobilité par la Maison de l'Emploi de Marseille - Attribution d'une subvention pour l'année 2012

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

75. RNOV 013-29/06/12 CC - Approbation de la participation financière 2012 de Marseille Provence Métropole au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

76. RNOV 014-29/06/12 CC - Opérations de rénovation urbaine de Marseille - Approbation d'une charte de mutualisation des contingents réservataires pour le relogement

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

77. RNOV 015-29/06/12 CC - Approbation du bilan d'opération confiée par Marseille Provence Métropole à Erilia dans le cadre de la réalisation de la rue des Malouins à Plan d'Aou, Marseille 15ème arrondissement

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

78. RNOV 016-29/06/12 CC - Approbation d'un avenant n°1 au Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique permettant l'adhésion de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Sud Est

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

79. RNOV 017-29/06/12 CC - Approbation d'un protocole thématique pour l'implication des énergéticiens partenaires du programme "Habiter Mieux" complétant le Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

80. RNOV 018-29/06/12 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention Globale FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 mesure 1. Attribution de subventions et reprogrammations d'opérations.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

81. RNOV 019-29/06/12 CC - PO FSE 2007 - 2013 - Subvention Globale FSE "Quartiers Sensibles" Axe 3.3.2 - Attribution de subvention FSE et approbation d'avenants

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**82. RNOV 020-29/06/12 CC - PO FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012 axe 6 - Attribution de subvention FSE - Assistance Technique**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- M. Molino n'étant pas là, Madame Lota, la Commission s'est réunie le 19 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

**Madame LOTA.**- Monsieur le Président, la Commission s'est réunie et tous les rapports ont obtenu un avis favorable.

**83. DTUP 001-29/06/12 CC - Approbation de la gamme tarifaire des Pass Transport 2013 et de la convention relative à leur mise en œuvre à l'occasion de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**84. DTUP 002-29/06/12 CC - Approbation de l'avenant n°3 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**85. DTUP 003-29/06/12 CC - Approbation de la modification n°2 des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**86. DTUP 004-29/06/12 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de location de places de stationnement au parking Jules Verne à Marseille conclu avec la Ville de Marseille.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**87. DTUP 005-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**88. DTUP 006-29/06/12 CC - Approbation de la création d'un titre SOLO "Secours" vendu exclusivement à bord des autobus**

**Monsieur FOUQUET.**- On prend des décisions bizarres ici. Il y a quelques mois, on votait la diminution du ticket Solo de 1.70 à 1.50 pour ne pas être la ville la plus chère de France et cela faisait plaisir à beaucoup de gens de pouvoir utiliser les autobus et métro avec un billet Solo à 1.50 euro.

Aujourd'hui, on prend une autre décision : on veut que ce billet Solo passe à 1.80 euro quand on l'achète dans l'autobus. Ce que tout le monde comprend aujourd'hui, c'est que cela améliorera le fonctionnement des autobus. Ils iront peut-être un peu plus vite. Le billet étant plus cher, les gens auront peut-être tendance à l'acheter ailleurs.

Mais ceux qui prennent les autobus, qui n'habitent pas forcément dans le centre-ville, près d'une station de métro ou d'un distributeur de tickets, que font-ils ? Ils vont faire leurs courses, ils font trois ou quatre stations, ils reviennent, etc.

1.80 ! Vous vous rendez compte du prix !

Si techniquement cette solution peut favoriser la vitesse commerciale des bus, je dis « banco ». Mais cette solution n'est pas une solution plaisante pour les usagers, en particulier ceux qui ont l'habitude de se déplacer en transports collectifs. Nous savons quel type de population cela concerne. Ce ne sont pas des populations aisées, ce ne sont pas des populations qui ont trop d'argent. Nous sommes en train de faire le contraire de ce que nous avons fait il y a deux ans.

Si vous voulez aller plus vite, je pense qu'il faut créer des voies réservées, améliorer les transports, leur donner la priorité. Et là, oui, nous aurons une bonne politique de transports.

Mais là, j'ai l'impression que nous prenons le problème par le tout-petit bout.

Enfin, toujours est-il que j'ai une proposition à vous faire. Pourquoi ne ferait-on pas passer le ticket à 1.80. Dans ce cas-là, on pourrait trouver dans tous les bureaux de tabac de Marseille, un billet à 1.40 euro pour ceux qui veulent l'acheter. Ils se déplaceront, ils iront l'acheter, et vraiment l'économie sera pour tous.

Merci.

**Monsieur CORTEGGIANI.**- Mais chaque fois que l'on baisse le ticket Solo, on augmente la carte Libertés, il ne faut pas l'oublier. Lorsqu'on a baissé de 1.70 euro à 1.50 euro, la carte Libertés que, tous les quartiers Nord utilisent, est passée de 1.20 euro à 1.26 euro, alors arrêtez avec ça !

**Monsieur FOUQUET.**- Je n'ai pas parlé des quartiers Nord et des quartiers Sud, j'ai parlé des gens qui étaient dans les autobus et des gens qui n'avaient pas la possibilité d'acheter le billet, que ce soit dans le Nord, dans le Sud ou dans l'Est.

**Monsieur CORTEGGIANI.**- Je préfère que ce ticket Solo passe à 2 euros pour pouvoir rebaisser la carte Libertés. Car c'est ça qu'il faut faire ! Il ne faut pas faire de publicité sur un ticket qu'on n'utilise pas !

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vous signale Monsieur Fouquet que Paris a pris ce même type de décision et que les achats dans les bus ont baissé de 40 %.

En revanche, je vous signale aussi que la carte Transpass qui est rechargeable, c'est 1.28 euro le ticket.

Je vous signale qu'un kilomètre de vitesse commerciale gagné sur une ligne de bus, c'est 6 millions d'euros par an d'économie.

**Madame PALLOIX.**- Monsieur le Président, je vais aller dans le sens de M. Fouquet, en précisant que vouloir accroître la vitesse commerciale des bus est une nécessité vitale.

Mais quelle drôle d'idée de dire à plus de 5 millions de voyageurs, qu'ils pénalisent l'ensemble du réseau, parce qu'ils achètent leur ticket dans le bus. Et là, on ne parle pas que des voyageurs marseillais, mais aussi ceux de l'extérieur et qui prennent un ticket. Conséquence de quoi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ils seront à leur tour pénalisés par un surcoût de 30 centimes d'euro, s'ils maintiennent leurs habitudes.

Heureusement que la philosophie du service public des transports urbains n'est pas de considérer l'afflux de voyageurs comme un handicap. Sinon, il n'y a plus qu'à taxer l'accès au métro aux heures de pointe, parce que le trop-plein de voyageurs peut augmenter l'arrêt des rames dans les stations.

C'est peut-être une boutade, mais qu'à moitié. Car c'est surtout révélateur d'une singulière façon de renvoyer systématiquement sur le portefeuille des usagers les problèmes récurrents d'organisation de la voirie face aux besoins de mobilité urbaine. Ainsi on propose aujourd'hui de créer un nouveau tarif 20 % plus cher ; comme par ailleurs on envisage pour les résidents du centre-ville de doubler la tarification et les abonnements du stationnement en voirie.

Sauf que tout le monde sait très bien que ce ne sont pas les voyageurs occasionnels qui plombent la vitesse commerciale des bus, mais bel et bien le retard pris sur les aménagements dédiés au transport collectif ou l'absence de forces de police pour faire respecter le partage de la voirie.

*(Brouhaha)*

Et puis, tout le monde se rappelle que nous avons voté en Mars 2009 la baisse du ticket solo dépannage à 1,50 euro pour ne plus être le réseau le plus cher de France. Mais pour compenser cette baisse de 12 %, d'une part on a augmenté le tarif de base de 1,20 à 1,28 euro aujourd'hui et d'autre part on a réduit le temps d'utilisation du ticket Solo dans le métro à un seul voyage avec correspondance, contre une heure pour le reste du réseau RTM.

Tout cela donne la curieuse impression d'une stratégie surtout guidée par une recherche de recettes supplémentaires, qui, avec la création de ce « super Solo », devrait être de l'ordre du million d'euros sur les trois millions de voyageurs qui continueront leur achat dans le bus. Car, si j'en crois le rapport, aucun des réseaux qui ont mis en œuvre cette sorte de super ticket n'a vu ses ventes à bord diminuées de plus de 40 %.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Madame Palloix, vous êtes dans le rouge en ce qui concerne le temps de parole.

*(Brouhaha, tumultes)*

**Madame PALLOIX.**- Franchement, vous n'êtes pas fairplay, je vous signale que le groupe communiste a fait trois interventions avec la même. Certains sont intervenus deux ou trois fois.

Laissez-moi terminer, j'en ai pour quelques secondes. Ça, c'est ce que l'on vous avait dit sur le dysfonctionnement Monsieur le Président, je vous signale. Ce n'est pas normal. On a 100 rapports, on ne peut pas intervenir...

Autre chose aurait été de s'attaquer radicalement au problème : supprimer toute fonction d'encaissement pour les chauffeurs. On pourrait peut-être faire comme dans certaines villes en installant un distributeur unitaire de ticket solo dans chaque bus, sous conditions d'avoir l'appoint bien entendu. Un système simple et efficace qui existe dans

d'autres grandes villes d'Europe et de France. Je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas chez nous.

Dans l'attente de pouvoir disposer d'une analyse fine des usages, des fréquentations des charges et des différentes recettes commerciales par tarifs, nous n'approuverons pas ce super tarif.

Je vous remercie Monsieur le Président d'un peu de complaisance.

**Monsieur BERNARDI.**- Vous pouvez compter sur moi pour ne pas utiliser le temps disponible pour mon groupe.

Les deux orateurs qui m'ont précédée ont dit tout et son contraire. Lorsque l'on veut et lorsque l'on a la responsabilité de développer les transports en commun dans la Ville de Marseille et sur le territoire de MPM au complet, on s'aperçoit que la vente de tickets dans les autobus pénalise tous les usagers.

Ce n'est pas seulement un problème économique que de savoir si le bus est ralenti et si cela coûte plus cher d'avoir une vitesse commerciale diminuée. Cela veut dire simplement qu'il faut avoir de la considération pour tous les passagers. Il faut que les usagers prennent la responsabilité de se munir de titres de transport afin de ne pas bloquer tous les passagers pendant que le chauffeur prend la commande et rend la monnaie. La différence de prix est justement le moyen adapté pour traiter ce problème. Toute personne de bonne volonté qui veut avoir un ticket au prix que je dirais ancien et non pénalisant, peut très bien le faire et continuer de le faire.

Je dirais simplement à notre collègue Fouquet qu'on ne peut pas bricoler les transports en commun en assemblée plénière. Il nous dit : « *vous devriez vendre dans tous les bureaux de tabac, etc.* ». Ce qu'il faut qu'il sache, c'est que le fonctionnement des finances publiques ne répond pas à ce genre de bricolage et qu'il faut avoir des accords de régie qui puissent être exploitables.

Dans ces conditions, je dirais simplement que c'est une très bonne mesure et j'en ajoute une autre qui est la vidéo-surveillance. Les contraventions par vidéo sont un très grand progrès et plus nous serons capables d'assurer la liberté des circuits et des couloirs réservés et des stations de bus, mieux ce sera.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

#### **Le rapport est adopté à la majorité**

Votre contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Vote contre de M. Zéribi

Abstentions de Mme Nespoulous et de MM. Fouquet, Agullo et Sémériva

### **COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE – AÉROPORT**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Piccirillo, la Commission s'est réunie le 18 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

**Monsieur PICCIRILLO.**- Il s'agit d'attribuer la DSP pour les prochains Salons Nautiques 2013, 2014 et 2015. Je vous propose d'adopter le Grand Pavois avec la SAFIM. Avis favorable unanime de la Commission.

89. **POR 001-29/06/12 CC - Approbation du délégataire et du contrat de délégation pour la délégation de service public relative à l'organisation et l'exploitation du salon nautique Marseille Provence Métropole pour les années 2013-2014-2015**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

90. **DOSSIER RETIRE**

91. **DOSSIER RETIRE**

92. **POR 004-29/06/12 CC - Occupation à titre gratuit du domaine public portuaire sur le port de plaisance du Frioul dans le cadre du projet de semi-piétonisation du Vieux-Port**

Monsieur PICCIRILLO.- Il s'agit de faire une réduction pour le dédommagement de trois bateaux sur le Vieux-Port suite à la perte d'exploitation pour une durée de 6 mois.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

93. **POR 005-29/06/12 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à l'édition 2012 de la régate "Les Voiles du Vieux-Port" et approbation d'une convention**

Monsieur PICCIRILLO.- Il s'agit d'allouer une subvention aux « Voiles du Vieux-Port » pour 5000 euros.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

## **COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bizaillon, la Commission s'est réunie le 14 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur BIZAILLON.- Monsieur le Président, l'ensemble des rapports présentés à la Commission a reçu un avis favorable.

94. **DEV 001-29/06/12 CC - Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes, du 12 au 15 mars 2013**

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

95. DEV 002-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention au Grand Port Maritime de Marseille pour une étude sur la compétitivité des villes portuaires

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

96. DEV 003-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur d'Aix Marseille Université (PRES AMU) pour l'organisation d'une manifestation "Les Doctoriales en Provence 2012".

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

97. DEV 004-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à l'association Provence Promotion

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

98. DEV 005-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à l'association Observatoire Immobilier Provence.

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

99. DEV 006-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation 2012 à la Fédération Nationale des Associations des Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS)

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

100. DEV 007-29/06/12 CC - Paiement de la Cotisation 2012 au Groupe Interdisciplinaire de Réflexion Maralpin

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER  
- PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Madame Colin, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission.

**Madame COLIN**.- La Commission s'est réunie le 21 juin. L'approbation de délégation de service public a reçu un avis favorable et l'ensemble des autres rapports a reçu un avis favorable à l'unanimité.

**101. EPPS 001-29/06/12 CC - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public, par voie d'affermage pour l'exploitation et la gestion de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à la majorité**

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

**102. EPPS 002-29/06/12 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de la base de loisirs de l'Esteou à Marignane.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**103. EPPS 003-29/06/12 CC - Exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de Plan-de-Cuques et délégation du droit de préemption par le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la commune de Plan-de-Cuques.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**104. EPPS 004-29/06/12 CC - Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Euroméditerranée au sein du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**105. EPPS 005-29/06/12 CC - Instauration et exercice du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le territoire de la Ville de Marseille**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**106. EPPS 006-29/06/12 CC - Instauration et conditions d'exercice du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire de Roquefort-la-Bédoule**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**107. EPPS 007-29/06/12 CC - Approbation de la modification du règlement du Crématorium Saint-Pierre.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**108. EPPS 008-29/06/12 CC - Gratuité des frais d'incinération accordée à certaines catégories de personnes - Instauration d'un seuil maximal pour la crémation des dons de corps à la science**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**109. EPPS 009-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation annuelle 2012 à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**110. EPPS 010-29/06/12 CC - Paiement de la cotisation pour l'année 2012 au centre d'information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES).**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

## **COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- M. Masse n'étant pas là, Madame Milon, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

**Madame MILON.**- Tous les rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

**111. VOI 001-29/06/12 CC - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**112. VOI 002-29/06/12 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux pour la réfection de voirie de la Caravelle à Septèmes les Vallons.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**113. VOI 003-29/06/12 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**114. VOI 004-29/06/12 CC - Approbation des tarifs applicables aux entrepreneurs, maîtres d'ouvrage ou propriétaires en cas de dégradation des voies publiques, de leurs équipements et de leurs accessoires et modalités d'application de la TVA.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**115. VOI 005-29/06/12 CC - Approbation de la tarification relative à l'implantation d'ouvrage de radiotéléphonie mobile macrocellulaire dans les tunnels de Marseille.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**116. VOI 006-29/06/12 CC - Demande de subvention pour le réaménagement du Cours Julien à Marseille 6ème arrondissement.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**117. VOI 007-29/06/12 CC - Demande de subvention pour l'aménagement de la voie de bouclage entre la rue Louis Reybaud et la rue Louis Reybaud prolongée à Marseille 12ème arrondissement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**117.bis VOI 008-29/06/12 CC - Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Franceschi, la Commission s'est réunie le 20 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

**Monsieur FRANCESCHI.**- Tous les rapports présentés ont reçu un avis favorable et unanime de la Commission.

**118. REX 001-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**119. REX 002-29/06/12 CC - Location d'un espace pour la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la Foire Internationale de Marseille - édition 2012**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**120. REX 003-29/06/12 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à la classique internationale Marseille-Cassis en qualité de partenaire institutionnel et approbation d'une convention**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**121. REX 004-29/06/12 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Mondial "La Marseillaise à Pétanque" et approbation d'une convention**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**122. REX 005-29/06/12 CC - Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. S'il n'y a plus d'intervention, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mes chers collègues, rendez-vous à la rentrée.

*(La séance est levée à 12 heures 15).*